



Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP/BUR/75/3
22 juin 2012
FRANÇAIS

Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Paris (France), 3-4 juillet 2012

Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées au cours de la période janvier- juin 2012

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

1. Gouvernance

- 1.1. Question juridiques*
- 1.2. Coopération et partenariats*
- 1.3. Questions financières, administratives et concernant le personnel*

2. Réalisations par thèmes

- 2.1. GIZC*
- 2.2. Biodiversité*
- 2.3. Prévention et maîtrise et de la pollution*
- 2.4. Production et pollution durables*
- 2.5. Changement climatique*

1. Annexes

Annexe I Tableau de récapitulation des progrès pour la période du 1^{er} février au 30 Juin 2012

Annexe II Programme de travail 2012-2013, Prestations, Objectifs et Activités

Annexe III État, en juin 2012, des signatures et ratifications de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée

Introduction

1. Le présent rapport d'avancement porte sur les activités et prestations réalisées au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2012.

2. Le rapport d'avancement se compose d'une partie narrative qui retrace les résultats, les résultats à moyen terme et les progrès obtenus au cours de cette période autour des 6 thèmes et il donne des informations détaillées sur les questions juridiques, politiques, financières et administratives. L'annexe I récapitule les progrès obtenus et, selon le cas, détaille les enjeux par prestation en matière de planification et de mise en œuvre dans l'avenir.

1. Gouvernance

Principales prestations

Renforcement de la cohérence, de l'efficacité et de l'obligation redditionnelle au plan institutionnel
Déficiences d'application corrigées: les Parties contractantes sont aidées à atteindre les objectifs de la Convention de Barcelone, des Protocoles et des stratégies adoptées
Connaissances et informations gérées et communiquées de manière efficace

1.1. Principales avancées et réalisations :

- Actions concrètes menées en vue de conclure les étapes 4, 5, 6 et 7 de la feuille de route de l'approche écosystémique. La première réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (EcAp) s'est tenue à Athènes (Grèce) les 29 et 30 mai 2012. Un projet sur 3 ans appuyé par l'UE a été élaboré afin d'exécuter les activités essentielles relatives à l'EcAp consignées dans le Programme de travail du PAM/PNUE, et en particulier pour mobiliser les capacités de l'Unité de coordination, des Composantes du PAM et celles des partenaires en vue de mener à bien les mandats confiés par la Décision IG.20/4 sur "La mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique du PAM".
- Le processus d'évaluation de la mise en œuvre du PAS/MED et des PAN a progressé dans les délais voulus et il a été préparé un mandat axé sur les évaluations des volets "investissement", "questions politiques", "question juridiques et "renforcement des capacités" et leur mise en œuvre en vue d'atteindre les objectifs du PAS. En outre, le MED POL a rédigé le mandat de l'élaboration d'un plan régional sur les détritiques marins conformément à la Décision de la Dix-septième réunion des Parties contractantes à Paris en 2012.
- Le processus d'évaluation de l'état actuel du PAS BIO a démarré. Un projet de feuille de route est établi et l'évaluation proprement dite démarrera avec la participation des pays et des organisations régionales (CGPM, UICN, WWF) après les réunions du Comité consultatif et des correspondants nationaux du PAS BIO qui auront lieu du 4 au 6 juillet 2012 à Malaga (Espagne).
- En application du paragraphe 8 du dispositif de la Décision IG.20/7 sur la conservation des sites d'intérêt écologique particulier en Méditerranée, adoptée par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de leur Dix-septième réunion à Paris, le Secrétariat a transmis les travaux réalisés concernant "les aires

d'importance écologique ou biologique" (EBSA en anglais) au Secrétariat de la Convention CDB. Le PAM/PNUE a présenté les travaux concernant les EBSA à trois reprises lors de la Seizième réunion de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique, technique et technologique (SBSTTA 16) de **la Convention sur la diversité biologique** (CDB) tenue en avril dernier: i) session d'information du dimanche 29 avril 2012 ; ii) rencontre parallèle du lundi 30 avril 2012 organisée par le Secrétariat de la CDB en collaboration avec l'Initiative mondiale pour la biodiversité des océans ; et iii) Groupe de travail sur les aires marines d'importance écologique ou biologique. Les recommandations du SBSTTA sur les EBSA comprennent un préambule relatif aux travaux réalisés en Méditerranée. De plus, la description des aires susceptibles de répondre aux critères EBSA dans la région méditerranéenne figure dans le rapport de synthèse. Ces recommandations seront présentées pour adoption à la CoP de la CDB de 2012.

- Le CAR/PP et le MED POL ont préparé une documentation technique de base destinée à l'élaboration de plans juridiquement contraignants, à savoir un diagnostic sur le mercure et les nouveaux POP en Méditerranée, une étude comparative des valeurs limites d'émission applicables au mercure et un document sur les MTD et MPE de réduction de la DBO du secteur agroalimentaire. Une fois que les plans seront approuvés, les prochaines étapes consisteront à aider les pays à atteindre les objectifs de réduction des substances polluantes visées dans lesdits plans.
- Le Plan Bleu a préparé une note sur "Vingt ans de développement durable en Méditerranée", qui a été diffusée lors du Sommet RIO+20. De plus, l'élaboration du Rapport sur l'état du milieu marin et côtier de la Méditerranée en est à son dernier stade et il est prévu que le Rapport sera finalisé cet été.
- Suite à la Décision IG.20/13 sur la gouvernance, des lettres de rappel concernant l'Accord de pays hôte ont été adressés aux pays accueillant des CAR. L'Italie a soumis une proposition qui est en cours d'examen par les services concernés.
- S'agissant du "Processus régulier des Nations Unies", qui est un mécanisme systématique d'évaluation et de notification de l'état du milieu marin, dont les aspects socio-économiques à la fois actuels et prévisibles, il convient de tirer parti des évaluations régionales existantes, et comme il en a été convenu lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (2002), le PAM/PNUE a diffusé des informations aux Parties à la Convention de Barcelone et pris une part active à un atelier visant à informer le premier cycle du "Processus régulier" pour les mers d'Europe et l'Atlantique qui est organisé par la Belgique en juin 2012.
- Le "Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée" (*"MedPartnership"*) a tenu la troisième réunion de son Comité directeur du 15 au 17 mai à Istanbul (Turquie), où ont été présentés et accueillis favorablement les principaux résultats pour 2011, et le plan de travail et budget pour 2012 adoptés. À mi-parcours de sa mise en œuvre, le *MedPartnership* est en bonne voie d'atteindre ses objectifs, avec des retards mineurs. Le financement supplémentaire que l'UE a annoncé en appui à une amélioration de la gestion et de la création d'AMP (pour le CAR/ASP et le WWF-MedPO) était en phase finale de négociation ainsi tout comme l'était le financement de la production et de la consommation durables comportant une intensification des activités du Projet TEST-MED dans la région. L'Union pour la Méditerranée (UpM) s'est également déclarée intéressée à participer à la stratégie de

réplication élargie ("MeRES") et à exécuter sous son égide des activités de promotion au sein de ses pays membres.

- Le REMPEC a finalisé la version française des Lignes directrices sur la gestion des résidus de déversements d'hydrocarbures en Méditerranée et de l'Outil d'appui à la décision ainsi que des Lignes directrices sur l'utilisation des dispersants dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures en mer dans la région méditerranéenne.
- Le REMPEC a apporté son concours aux Parties contractantes dans le cadre des activités du Projet SafeMed II liées au Programme facultatif d'audit destiné aux États membres de l'OMI (VIMSAS), à la formation des opérateurs des services d'aide au trafic maritime (VTS) et aux systèmes d'identification et de suivi des navires à distance (LRIT).
- Les travaux se sont poursuivis pour réviser et revaloriser les sites web et systèmes d'information du PAM, notamment une base de données du CAR/ASP sur les documentaires et, de concert avec le réseau MedPAN et d'autres organisations régionales, la mise en place d'une base de données sur les aires marines protégées (MaPAMED), le nouveau cycle du cours de formation virtuelle "MED OPEN" à la gestion intégrée des zones côtières et un site wiki PEGASO centré sur le processus de GIZC.
- Le rapport sur la feuille de route InfoMAP, qui expose les principaux objectifs, l'architecture, les éléments constitutifs et le calendrier du Système d'information partagée sur l'environnement du PAM/PNUE, a été transmis aux Points focaux du PAM et de l'INFO/RAC en février 2012. Le premier cycle de consultations des Composantes du PAM sera achevé en juillet 2012. Entre-temps, la mise en place du Système d'information MED POL (MPIS), qui constitue un test pour le développement des fonctionnalités du centre de données du système InfoMAP, s'est poursuivie et devrait être opérationnelle d'ici septembre 2012.
- Les efforts ont été poursuivis pour promouvoir l'écologisation des événements/manifestations, réunions et forums organisés au sein du système du PAM.
- Le PAM/PNUE a organisé à la 36ème session de la CGPM tenue à Marrakech une rencontre parallèle sur les thèmes suivants : approche écosystémique en Méditerranée ; activités du Plan Bleu sur les pêches: tendances à long terme pour la pêche pélagique et la pêche de fond en Méditerranée ; analyse des activités économiques en Méditerranée : secteurs de la pêche et de l'aquaculture ; et hautes mers, y compris les grands fonds, et espèces protégées.
- Le PAM/PNUE a également pris part à d'autres événements présentant la Convention de Barcelone, notamment à l'occasion de la "semaine verte" de l'UE en mai 2012.
- Au cours de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (RIO+20), une rencontre parallèle sur "les défis et les opportunités d'une croissance verte en Méditerranée" fait l'objet d'une organisations conjointe par des instances méditerranéennes, notamment le PAM.PNUE, le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM), la Commission de l'UE (DG Environnement), le Réseau arabe pour l'environnement et le développement (RAED), le Partenariat mondial de l'eau

l'eau – Méditerranée (GWP-Med), le MIO-ECSDE et la Fondation Prince Albert II de Monaco.

- Le Secrétariat révisé actuellement la liste des Partenaires du PAM annexée au document IG.20/Inf.11 d'après les critères instaurés en application de la Décision IG.19/6 sur la coopération et le partenariat PAM/Société civile. Un questionnaire a été adressé à tous les partenaires et, à ce jour, 15 réponses ont été reçues. L'évaluation préliminaire de ces réponses sera soumise au Bureau à sa prochaine réunion à la fin de 2012.

1.2. Questions juridiques

État des ratifications de la Convention et de ses Protocoles

- Depuis la Dix-septième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles, aucun changement n'est intervenu dans l'état des ratifications. Des informations détaillées sur l'état des ratifications et des entrées en vigueur sont présentées à l'annexe I du présent rapport.

Rapports sur la mise en œuvre

- La nouvelle version du Système de rapports à la Convention de Barcelone est en cours d'élaboration ; après l'essai qui en aura été fait par les pays, elle deviendra opérationnelle au début de novembre 2012 pour l'établissement et la soumission périodiques des rapports au titre des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Le nouveau Système de rapports tiendra compte des observations communiquées par les experts désignés par les pays ; il est prévu qu'il aura une interface plus conviviale et de meilleures fonctionnalités, notamment la possibilité de reprendre le rapport précédent comme base du nouveau de sorte que la soumission du rapport final sera plus commode et souple par comparaison avec l'ancienne méthode. Le module InfoMAP aidera aussi l'Unité de coordination à établir le rapport du Comité de respect des obligations.

Responsabilité et réparation des dommages

- Le Groupe de travail des experts juridiques et techniques a tenu, les 8 et 9 décembre 2011 à Athènes, sa quatrième réunion sur l'application des Lignes directrices concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée (Décision 17/4). Lors de la réunion, il a été présenté une étude comparative préliminaire évaluant les options d'application du régime de responsabilité et de réparation des dommages que prévoit le Protocole "offshore" (art. 27) qui est récemment entré en vigueur, en se référant aux régimes de responsabilité et d'indemnisation pertinents en vigueur aux niveaux régional et mondial. Le Groupe de travail a conclu que les Lignes directrices concernant la responsabilité et la réparation des dommages en Méditerranée pourraient être une source d'inspiration pour l'élaboration de règles spécifiques s'appliquant aux activités offshore, ainsi que le prévoit l'article 27, et revêtir la forme d'une législation modèle ou d'une annexe au Protocole. Les résultats seront présentés au Groupe de travail spécial sur les activités offshore qui sera créé en application de la Décision IG.20/12 de la Dix-septième réunion des Parties contractantes.

1.3. Coopération et partenariats

3. Au cours de la période considérée, le PAM/PNUE a lancé des initiatives visant à renforcer les partenariats conformément à la Décision pertinente de la Dix-Septième réunion des Parties. Les efforts en cours et les résultats obtenus concernant la coopération du PAM/PNUE avec **la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGMP), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Union pour la Méditerranée (UpM)** sont exposés en détail dans le Rapport sur les questions spécifiques (UNEP/BUR/75/4).

4. **La réunion annuelle de coordination entre la Commission européenne et le PAM/PNUE** s'est tenue le 29 mars 2012. Les discussions politiques ont porté sur le processus UE-PNUE de financement de projets environnementaux, sur la coopération avec d'autres organisations (CGPM, UpM et AEE), sur le "Processus régulier des Nations Unies", sur le Protocole "offshore" et sur la participation du PAM/PNUE à la Semaine verte et à la DCSMM de l'UE. En vue de continuer à assurer les synergies entre l'application de l'approche écosystémique en Méditerranée et celle de la **Directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" (DCSMM)**, les responsables concernés du PAM/PNUE ont participé aux discussions pertinentes au niveau de la structure d'exécution de l'UE.

5. Le PAM/PNUE a contribué à la réunion du Comité directeur de l'Initiative "Horizon 2020" en avril 2012, au cours de laquelle le MED POL a présenté les liens existant entre la mise en œuvre du PAS et des PAN d'une part et les objectifs d'"Horizon 2020" de l'autre, notamment les projets sur le renforcement des capacités, la surveillance continue et les investissements. Le partenariat et la coopération avec l'AEE et la Banque mondiale se sont poursuivis dans le cadre de l'Initiative "Horizon 2020".

6. Le PAM/PNUE continue à coopérer étroitement avec l'OMI, laquelle administre le REMPEC et fournit aussi certains financements (au titre de son Programme de coopération technique intégrée (ITCP) ou de projets tels que "GloBallast"). La Coordinatrice du PAM/PNUE a pris part au Conseil de l'OMI, le 14 juin, pour faire le point sur la situation du Centre, et elle eu une entrevue avec les responsables de l'OMI au sujet de l'accord de coopération entre les deux organisations.

7. En ce qui concerne la gestion des eaux de ballast, il existe actuellement une coopération avec les conventions HELCOM and OSPAR sur l'Avis à la navigation concernant "l'application intérimaire facultative de la norme D-1 pour l'échange des eaux de ballast par les navires naviguant entre la mer Méditerranée et l'Atlantique du Nord-Est et/ou la mer Baltique". Cet avis sera bientôt communiqué à l'OMI pour transmission ses États membres.

8. Dans le domaine de la préparation et de l'intervention en cas de pollution marine, le REMPEC continue, comme il l'a fait ces dernières années, de coopérer avec le Mediterranean Oil Industry Group (MOIG) qui a récemment financé, de concert avec l'OMI, l'organisation d'un atelier national sur la gestion des résidus de déversements d'hydrocarbures, qui s'est tenu à Tunis en mai 2012.

9. Dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires, le REMPEC coopère avec la Commission européenne (CE) et avec l'Agence européenne de sécurité maritime (EMSA) ainsi qu'avec l'OMI à l'exécution du Projet SafeMed II qui s'achèvera à la fin de 2012. Le REMPEC prévoit que le Projet SAFEMED III, qui a été annoncé par la CE, ne sera pas confié au REMPEC mais à l'EMSA dont le mandat doit être élargi pour lui permettre une exécution directe de projets de coopération technique avec des pays tiers.

10. L'exécution conjointe du *MedPartnership* PAM/PNUE-FEM s'est poursuivie en associant : le PAM/PNUE et ses Composantes (MEDPOL, CAR/PP, CAR/PAP et CAR/ASP), le PHI-UNESCO, la CGPM/FAO, l'ONUDI et les organisations non gouvernementales WWF-MedPO, GWP-MED, MIO-ECSDE. Une méthode intégrée commune de gestion des zones et des eaux côtières (y compris les eaux souterraines et les aquifères) a été élaborée par le PHI-UNESCO, le GWP-Med et le CAR/PAP, et elle est en cours d'application dans deux zones côtières : celle de Buna/Bojana (Albanie/Monténégro) et celle Reghaia (Algérie), un grand intérêt étant exprimé par les pays et autres organisations. De plus, la stratégie de réplication a désormais été élargie de manière à s'appliquer à des projets de l'UE, à la Stratégie de l'eau pour la Méditerranée (SWIM) et à l'Initiative "Horizon 2020" en vue d'adopter une seule approche de promotion des meilleures pratiques et de combiner ressources et expertise dans une perspective plus stratégique et un meilleur rapport coût-efficacité.

11. Dans le cadre de la coopération entre le PNUE et l'UE au titre du Programme thématique consacré à l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles (ENRTP), un projet intitulé "Mise en œuvre de l'approche écosystémique (EcAp) en Méditerranée (EcAp-MED)" a été soumis à l'UE et approuvé.

- Avec un budget de 1 616 000 € sur 3 ans, ce projet a pour objectif général d'appuyer le PAM/PNUE dans l'application des décisions des réunions des Parties contractantes concernant la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée en pleine synergie et cohérence avec la mise en œuvre de la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" (DCSMM) de l'Union européenne (UE).
- Le projet s'articule autour de cinq résultats spécifiques qui correspondent concrètement aux prestations à réaliser au titre des Décisions et renforcent encore l'exécution des sept étapes de la mise en œuvre de l'ECAP convenues en 2008. Ce sont :
 - **Évaluation.** Compléter l'évaluation intégrée de l'écosystème méditerranéen par une analyse socio-économique et instaurer un cycle d'évaluation en élaborant une politique du PAM/PNUE en matière d'évaluations du milieu marin et côtier à réaliser de manière périodique ;
 - **"Bon état environnemental" et cibles/valeurs cibles.** Travaux sur les méthodologies de détermination du "bon état écologique" (BEE) et des cibles/valeurs cibles correspondant à chacun des 11 objectifs écologiques convenus ; exécuter un projet pilote visant à tester avec succès les indicateurs EcAp ;
 - **Suivi/surveillance.** Préparer un programme de suivi/surveillance intégré sur la base des indicateurs et des cibles ;
 - Élaborer et revoir les **mesures** pertinentes pour la mise en œuvre de l'ECAP ;
 - **Gouvernance générale** de l'approche écosystémique.

12. Dans le cadre de la coopération entre le PNUE et l'UE au titre du programme ENRTP, un projet sur 3 ans visant à faciliter le passage à des modes de production et consommation durables et à l'économie verte en Méditerranée, doté d'un budget de 3 100 000 € (et un cofinancement de 3 715 000 €) a été soumis à l'UE et approuvé.

- Le Projet SWITCH-MED répond à la nécessité de promouvoir en Méditerranée la production et la consommation durables (PCD) qui sont une priorité thématique essentielle du Programme de travail sur cinq ans du PAM/PNUE, de la SMDD et de la CMDD. Intégrer la PCD dans des domaines clés du développement durable de la région méditerranéenne tels que l'alimentation, le tourisme, la gestion durable du littoral, l'industrie, la mobilité, le logement et les polluants prioritaires comme la DBO et les polluants organiques persistants (POP), conjugué au renforcement de la coopération

intersectorielle, représente autant de défis majeurs en Méditerranée. Il n'a été répondu seulement qu'en partie à ces défis par les instruments juridiques et politiques élaborés par le PAM/PNUE, la DTIE/PNUE et d'autres acteurs nationaux et régionaux.

- Le projet a les objectifs suivants :
 - Élaborer des propositions pour l'intégration de la PCD dans le cadre régional méditerranéen de politique et de gouvernance (SMDD, CMDD au sein de la Convention de Barcelone). Formuler des recommandations et enseignements tirés au niveau sous-régional, évaluer les possibilités de réplication à d'autres Parties contractantes à la Convention de Barcelone et établir une feuille de route d'application de la PCD en Méditerranée ;
 - Aider 9 pays participant au projet à créer un climat propice à la PCD par le biais d'une élaboration participative et d'une approbation de plans d'action nationaux en matière de PCD. Au cours de ce processus, encourager un renforcement des capacités, des échanges d'expériences et une convergence des politiques concernant la PCD au niveau sous-régional, en mettant avant tout l'accent sur les priorités convenues au plan régional.

13. Projet POSOW, coordonné par le Centre et financé par l'UE, de préparation au nettoyage des rivages pollués par les hydrocarbures et d'interventions sur la flore et la faune sauvages mazoutées, avec un budget alloué au REMPEC de 205 526 € : le Projet a démarré en février 2012 et durera deux ans. Il sera exécuté par le REMPEC, le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur la pollution accidentelle des eaux (CEDRE), l'Institut pour la protection et la recherche en matière d'environnement (ISPRA), la Fondation Sea Alarm et la Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe (CRPM). Le projet vise à instaurer une coopération et une synergie régionales grâce au renforcement des connaissances et des capacités des opérateurs (professionnels et bénévoles) dans le domaine de la pollution marine dans les pays d'Europe riverains de la Méditerranée, à savoir : Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte et Slovénie.

14. Le projet MEDESS-4M - Système méditerranéen d'appui à la décision pour la sécurité maritime, d'une durée de 3 ans, qui a également démarré en février 2012. Il est financé par le Programme MED du Fonds européen de développement régional (FEDER) (avec une part du REMPEC de 90 000 € pour le présent exercice biennal et 153 480 € pour l'exercice suivant), mais il convient de noter que le financement sera remboursé au REMPEC à la soumission et l'approbation par le FEDER du justificatif des dépenses du projet. Le projet est consacré à la prévention des risques maritimes et au renforcement de la sécurité maritime concernant la pollution due aux déversements d'hydrocarbures en Méditerranée. Il est coordonné par le Département de la marine marchande (DMS) de Chypre et exécuté par des agences institutionnelles et d'intervention telles que le REMPEC ainsi que des centres opérationnels et de prévision basés en Espagne, en France, en Italie, en Grèce, à Malte, à Chypre et au Monténégro. Le MEDESS-4MS vise à mettre en place un service intégré et durable de prévision opérationnelle multi-modèle intégré des déversements d'hydrocarbures en mer Méditerranée, relié à des plateformes existantes de surveillance continue, en ayant recours à des modèles éprouvés de déversement d'hydrocarbures, à des données des services marins de base et des systèmes nationaux de prévision océanique.

15. Le CAR/PB a contribué à la consolidation des relations du PAM/PNUE avec la Banque mondiale grâce au démarrage du Projet "Gouvernance et création de connaissances", doté d'un budget de 3 millions de dollars US, dans le but de favoriser l'intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles et de développement des bénéficiaires (Liban, Maroc et Tunisie, avec la possibilité d'y inclure l'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Syrie, la Cisjordanie et la bande de Gaza) par la création de connaissances novatrices sur les questions environnementales, une attention particulière étant accordée aux thèmes liés à

l'eau (ressources dulçaquicoles, côtières et marines) et l'organisation de sessions de formation au cours desquelles ces connaissances serviront à renforcer les capacités des principaux acteurs aux niveaux local, national et régional.

1.4. Questions financières, administratives et concernant le personnel

Questions financières

Versement des contributions

16. L'état, au 31 mai 2012, du Fonds d'affectation spécial pour la Méditerranée, s'établissait comme suit :

- Total des engagements de contribution ordinaires pour 2012: 5 540 569 €.
- Total des recouvrements en 2012 pour 2012: 2 505 028 € (soit 45,2 % des engagements de contribution pour 2012).
- Total des arriérés de contribution pour 2011 et les années antérieures: 787 819 €.
- Le total des contributions non versées à ce jour s'élève à 3 823 361 €. Ce montant comprend les contributions non versées pour 2012 (3 035 542 €) et les arriérés de contribution pour 2011 et les années antérieures (787 819 €).

17. En application de la Décision IG.20/14 de la Dix-septième réunion des Parties sur le programme de travail et le budget pour 2012-2013, le Directeur exécutif du PNUE a annulé le montant de 585 237 € (soit 800 598 dollars US au taux de change de novembre 2011) de la somme consignée comme "Arriérés de contribution pour 2011 et les années antérieures" sur le tableau "État, au 31 décembre 11" concernant la contribution grecque de pays hôte (1 026 030 €), alignant ainsi le montant non versé sur le déficit.

18. Une mise à jour financière détaillée figure dans le Rapport sur les questions spécifiques (UNEP/BUR/75/4).

Questions concernant le personnel

Personnel

Tous les nouveaux postes sont des postes de projet.

Directeur du projet *MedPartnership* (Poste No: GFL-2322-2731-4A05-1101): suite au départ à la retraite de M. Ivica Trumbic devenu effectif le 31 décembre 2011, le poste a été déclassé de P.5 à P.4. L'avis de vacance du poste a été publié dans le système ONU de recrutement en ligne - INSPIRA – pour 30 jours à compter du 30 mai 2012. Des copies du poste à pourvoir ont été envoyées à tous les Points focaux du PAM et un lien vers le poste a été créé sur la page web du PAM/PNUE. En attendant que le poste soit pourvu, il a été demandé à M. Trumbic d'aider l'Unité de gestion de projet (PMU) pour les activités du projet sur la variabilité climatique qui démarraient le 24 avril 2012.

Administrateur de programme (Poste No: GFL-2322-4A05-2731-1109): L'avis de vacance de poste a été publié sur INSPIRA pendant 60 jours et la date limite de dépôt des candidatures fixée au 22 novembre 2011. Au total, 199 demandes ont considérées comme éligibles. Tous les dossiers de candidature ont été évalués et six candidats ont été présélectionnés. Il est prévu que les entretiens avec ces candidats auront lieu dans les toutes prochaines semaines.

Fonctionnaire chargé du développement durable (Poste No: GFL-2322-4A05-2731-1110): une demande de création d'un poste de Fonctionnaire chargé du financement durable a été adressée au Siège du PNUE en juin 2012. Le poste est requis pour exécuter les activités des Composantes I et II du projet FEM : "Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée" concernant la durabilité financière de la mise en œuvre des PAN.

2. Réalisations par thèmes

2.1. Gestion intégrée des zones côtières

Principales prestations

La gestion des zones côtières permet de parvenir à un véritable équilibre entre développement et protection (développement durable du littoral)

19. L'application sur le terrain des outils et techniques de GIZC s'est poursuivie au cours de la période considérée avec des projets concrets menés dans certaines zones côtières dans le cadre des Programmes d'aménagement côtier (PAC) et autres applications pilotes au titre des projets "MedPartnership" et "PEGASO". Tous les documents méthodologiques établis et les outils fournis par le CAR/PAP et ses partenaires sont actuellement testés par le biais d'une vingtaine de projets pilotes exécutés sur le pourtour de la Méditerranée et de la mer Noire. Les observations et enseignements qui en résulteront permettront au CAR/PAP de finaliser ou d'améliorer ces documents et ces outils pour le profit de l'ensemble des sociétés vivant dans ces deux régions côtières. Les projets sont en bonne voie avec quelques retards acceptables et des difficultés résolubles, dues le plus souvent à des imprévus.

20. Des avancées ont été accomplies par le CAR/PAP en ce qui concerne l'exécution des projets PAC et le lancement de stratégies nationales et projets pilotes de GIZC, pour lesquels des mécanismes de gouvernance ont été mis en place afin d'assurer une bonne intégration sectorielle et territoriale.

21. Le CAR/PP a participé au développement d'activités techniques et de formation dans le cadre des Programmes d'aménagement côtier (PAC) tout en contribuant à l'intégration de la PCD dans les plans de GIZC correspondants.

22. Le Plan Bleu, en concertation avec le CAR/PAP, continue à travailler sur les indicateurs et sur "Imagine", qui est une méthodologie de prévision forgée dans les PAC et qui devrait être adaptée au contexte du Projet PEGASO et du Protocole GIZC.

2.2. Biodiversité

Principales prestations

Identification et évaluation des services écosystémiques rendus par le milieu marin et côtier

Conservation et utilisation durable de la biodiversité (vision stratégique, nouveaux objectifs dans le contexte de l'après-2010, y compris la pêche, les eaux de ballast, les espèces non indigènes, espèces menacées et en danger)

Réseau d'aires marines et côtières protégées (AMP) - y compris les aires situées hors juridiction nationale - élargi, renforcé et géré de manière efficace

- Le CAR/PB a publié une note "Analyse du milieu marin méditerranéen: le cas du sanctuaire Pelagos" et il a apporté son appui à des consultants nationaux réalisant des études sur les incidences socio-économiques des AMP.
- Suite à l'adoption de la Décision des Parties contractantes sur la stratégie régionale de gestion des eaux de ballast, le REMPEC a poursuivi la planification et l'exécution des activités de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des eaux de ballast. À cet égard, les 8 et 9 mai 2012, un stage de formation à la Convention sur la gestion des eaux de ballast a été organisé à Malte à l'intention des bénéficiaires du Projet SafeMed II, et trois autres stages sur le même sujet sont actuellement planifiés pour 2012. Le REMPEC a aussi engagé un dialogue avec HELCOM et OSPAR concernant les "Orientations générales sur l'application intérimaire facultative de la norme D-1 pour l'échange des eaux de ballast par les navires naviguant entre la mer Méditerranée et l'Atlantique du Nord-Est et/ou la mer Baltique" qui seront bientôt communiquées à l'OMI pour transmission à ses États membres.
- Application du plan d'action sur les oiseaux: le CAR/ASP a organisé, en collaboration avec l'Autorité générale de l'environnement (EGA) de la Libye et l'association "Les Amis des Oiseaux" (AAO) le recensement des oiseaux aquatiques en hivernage en Tunisie. Cette action a pour principaux objectifs de renforcer les capacités à recenser les aires d'hivernage des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe II du Protocole ASP/DB, et à accroître la collaboration entre le CAR/ASP, l'EGA (Libye) et l'AAO (Tunisie) en vue d'une approche régionale de la préservation des populations d'oiseaux en Afrique du Nord. De plus, dans le contexte du Projet MedMPAnet du *MedPartnership*, des lignes directrices sur la surveillance des populations d'oiseaux et la gestion de sites importants ont été finalisées et sont en cours de publication en anglais et en français.
- Mise en œuvre du plan d'action sur les tortues marines: un concours technique a été apporté à la Réserve naturelle côtière de Tyre (Liban) pour y appliquer un repérage par satellite de deux tortues marines.
- L'assistance aux pays pour qu'ils améliorent l'efficacité de la gestion des aires marines protégées s'est poursuivie avec l'appui fourni au Monténégro pour l'exécution d'un PAC dans la baie de Kotor, une réserve de la biosphère de l'UNESCO, pour une approche écosystémique de la gestion d'une AMP dans cette zone, en collaboration avec le CAR/PAP, le CAR/PP et le programme MED POL, de même que sont apportées dans le cadre du Projet MedMPAnet du *MedPartnership* une assistance technique au tourisme durable et à la gestion des visiteurs dans les AMP ainsi qu'aux aires marines protégées ou aux autorités qui en sont chargées en Albanie et au Monténégro, par le biais d'accords spécifiques de mise en œuvre.
- Les activités de renforcement des capacités ont continué dans le cadre du Projet MedMPAnet du *MedPartnership* : i) activités de formation sur le terrain au cours des enquêtes sur le terrain en Albanie, Algérie, Croatie, au Liban, au Monténégro et au Maroc ; ii) un atelier régional à mi-parcours (réunions des correspondants nationaux et du Comité consultatif du PAS BIO) est en préparation (Malaga, 4-6 juillet 2012) ; iii) stage de formation régional à la surveillance écologique dans les AMP (septembre 2012); iv) 2 ateliers de formation nationaux sur l'utilisation du SIG et les évaluations socio-économiques à l'intention des gestionnaires et praticiens d'aires marines protégées (mai 2012); et v) troisième stage de formation pour l'association active des parties prenantes à la création et à la gestion d'AMP (juin 2012).
- Les travaux se poursuivent concernant la préparation : du Forum 2012 des aires marines protégées (AMP) en Méditerranée - organisé conjointement par le CAR/ASP, le Réseau

MedPAN, le PNUD Turquie et le Ministère turc de l'environnement (25-28 novembre 2012, Antalya, Turquie) ; du Deuxième Symposium méditerranéen sur les formations coralligènes ; et du Cinquième Symposium méditerranéen sur la végétation marine.

2.3. Maitrise et prévention de la pollution

Principales prestations

Alerte précoce à la pollution (déversements massifs, substances nocives et potentiellement dangereuses)
Réduction des niveaux de pollution des milieux marin et côtier de la Méditerranée

- Le MED POL a aidé les pays à poursuivre la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance continue et la notification des données, à améliorer l'assurance qualité des données issues de la surveillance continue grâce à des stages de formation, à exécuter des activités de lutte antipollution dans le cadre du *MedPartnership*, et à se préparer à l'exécution d'activités d'inventaires IETMP dans le cadre du projet SEIS financé par la CE.
- Au cours de la période considérée, le REMPEC a pris des dispositions pour renouveler les mémorandums d'accord de l'Unité d'assistance méditerranéenne (MAU) avec le CEDRE et FERDERCHIMICA. Le Centre a également mené à bien les travaux entrepris lors de l'exercice biennal précédent relatifs au projet de plan national d'urgence de l'Albanie en cas de pollution marine et il s'emploie activement pour l'heure à réviser le plan d'urgence national de Chypre.
- Le REMPEC, en collaboration avec l'Agence nationale tunisienne de protection de l'environnement (ANPE) et le Mediterranean Oil Industry Group (MOIG), a organisé un atelier national sur la gestion des résidus de déversements d'hydrocarbures, à Tunis, entre le 8 et le 10 mai 2012. L'atelier était cofinancé par la Division de la coopération technique de l'Organisation maritime internationale (OMI) conformément à son programme de coopération technique intégrée (ITCP) et par le MOIG. Au titre de cette prestation, le REMPEC a aussi amorcé l'exécution de deux projets financés par l'UE dans le domaine de la préparation et de l'intervention en cas de pollution marine, à savoir le Projet POSOW de préparation au nettoyage de rivages pollués par les hydrocarbures et à des interventions sur la flore et la faune sauvages mazoutées, et le Projet MEDESS-4MS de système d'appui à la décision pour la sécurité maritime.
- Au titre de la prestation de réduction des niveaux de pollution des milieux marin et côtier de la Méditerranée, le REMPEC a organisé à Marseille (France), du 29 mai au 1^{er} juin 2012, le cours de formation d'auditeurs à la gestion de la sécurité internationale (ISM) du Projet SafeMed II.
- Le CAR/PP a continué à fournir un appui technique à l'application par les sociétés méditerranéennes de MTD et MPE et de solutions de rechange pour la prévention et la suppression progressive des polluants prioritaires de la chaîne de valeur des produits. Le Centre organisera une série d'ateliers techniques et de conférences nationales et régionales sur les MTD et MPE dans les secteurs retenus, il gèrera le site web du projet et les autres activités de communication (bulletins d'information, magazines, etc.) qui diffuseront les résultats et conclusions du projet.

- Le CAR/PP continue, dans le cadre du Projet *MedPartnership*, à exécuter des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités et à produire une documentation pour aider les pays dans la gestion rationnelle des stocks de PCB de leurs compagnies nationales d'électricité.

2.4. Production et consommation durables

Principales prestations

Examen des facteurs influant sur les écosystèmes: activités économiques, modes de consommation, infrastructures et développement spatial plus durables
--

- Le CAR/PP a engagé les travaux préparatoires visant à aider les pays à établir et mettre en œuvre des plans d'actions nationaux sur les marchés publics durables afin de permettre aux gouvernements de démultiplier les dépenses publiques en vue de promouvoir les politiques sociale, environnementale et économique du pays.
- De concert avec l'Unité de coordination, le CAR/PP a conduit le développement du projet SWITCH-MED, approuvé et financé par l'UE, avec un rôle concernant la collecte et la diffusion d'études de cas éducatives sur la compétitivité verte.
- Les travaux ont été poursuivis en vue de mobiliser les principaux acteurs de la société civile, d'accroître la sensibilisation et l'éducation à des alternatives innovantes de modes de vie et de consommation durable/intelligente en recourant à des moyens tels que le Green Shots Award (concours d'idées sur la consommation durable donnant lieu à des vidéos) et ConsumpediaMed - des plateformes à succès pour le partage de connaissances et d'informations.

2.5. Changement climatique

Principales prestations

Région méditerranéenne à même de relever les défis du changement climatique grâce à une meilleure compréhension des vulnérabilités et impacts écologiques potentiels
--

Vulnérabilité socio-économique réduite
--

Évaluer et fournir des informations en vue de réduire les impacts environnementaux néfastes des stratégies et technologies d'atténuation et d'adaptation (par ex., parcs d'éoliennes, énergie des océans, captage et stockage du CO ₂)
--

- Le *MedPartnership* a été élargi en vue d'inclure la variabilité et le changement climatiques et, à ce titre, un nouveau projet pris en charge par le FEM "Intégration de la variabilité et du changement climatiques dans les stratégies nationales de mise en œuvre du Protocole GIZC en Méditerranée" a été élaboré et adopté par le DG du FEM en janvier 2012. Lors de la 3^{ème} réunion du Comité directeur du *MedPartnership* (15-17 mai, Istanbul), une session supplémentaire a été organisée pour lancer la phase initiale du projet. La raison d'être du projet a été exposée, puis des communications nationales détaillées ont eu lieu sur l'état des activités nationales relatives au changement climatique. Les partenaires d'exécution (Plan Bleu, CAR/PAP et GWP-Med) ont présenté leurs activités et le plan de travail pour l'achèvement du rapport initial a été adopté.

Les activités préparatoires ont été lancées dans le cadre d'une réunion avec les concepteurs de la méthode DIVA, une méthode itérative de construction de modèles intégrés modulaires, de l'Institut de recherche sur les impacts du changement climatique de Potsdam, qui collaborera à ce projet. De même, des travaux préparatoires ont démarré pour l'élaboration de lignes directrices sur le changement climatique dans les AMP, qui seront finalisées au second semestre 2012.

- Sur la base du cadre stratégique d'adaptation au changement climatique et des activités des projets existants, le CAR/PB a commencé à établir une plateforme sur l'adaptation au changement climatique dans l'ensemble de la Méditerranée.
- Le CAR/PP a amorcé les travaux préparatoires de sensibilisation aux effets potentiels du changement climatique sur les POP dans l'environnement, dans le cadre d'ateliers destinés aux décideurs, aux ONG et autres parties prenantes.
- Les premiers travaux sur le projet d'indicateurs de changement climatiques dans les AMP ont été présentés, pour examen, aux réunions du Comité consultatif et des correspondants nationaux du PAS BIO en juillet 2012, à Malaga (Espagne).

Annexe I

**Tableau de récapitulation des progrès pour la période du 1^{er} février au 30 Juin
2012**

Thème I : Gouvernance		
Prestation 1.1		
Renforcement de la cohérence, de l'efficacité et de l'obligation redditionnelle au plan institutionnel		
Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans : • Evaluation du taux de satisfaction des organes et partenaires décideurs (qualité, respect des délais et pertinence des travaux menés par le Secrétariat et les composantes du PAM) • Mise en place de systèmes internes d'évaluation des performances • Mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du plan sur 5 ans • Préparation d'un certain nombre de décisions et politiques en consultation avec les partenaires • Taux d'accroissement des partenariats entre organisations de la société civile/secteur privé et PAM		Objectifs 2012–2013 : • Taux de satisfaction des réunions dépasse les 70% • 3 propositions de projets à grande échelle sont finalisées et opérationnelles afin de soutenir les priorités principales • Toutes les Parties contractantes sont tenues informées des questions horizontales et émergentes du PAM en cohérence avec les processus mondiaux et régionaux des NU (telle que la gestion fondée sur l'écosystème, la gouvernance des hautes mers et l'aménagement de l'espace marin) • Au moins 3 nouveaux partenaires PAM admis dans la liste révisée des partenaires du PAM • Au moins 2 accords de coopération sont signés avec 3 organisations internationales/régionales • Accords de pays CAR signés • Tous les événements PAM organisés conformément au critère durable fondé sur le guide des Evénements durables
Numéro de l'activité	Statut de la mise en œuvre des activités menées du 1 ^{er} février 2012 au 30 mai 2012	Remarques
1.1.4.	En ce qui concerne les événements verts du PAM • L'outil en ligne www.sustainableeventstoolkit.net, est pleinement opérationnel et disponible en ligne. Des tentatives ont été menées afin de renforcer l'outil au cours de 2012. • Conseils techniques sur la manière d'organiser des événements plus durables ont été fournis : au MIO-ECSDE en ce qui concerne l'organisation logistique des événements liés au projet H2020, à NC Consulting, une société espagnole intéressée par les événements durables et à l'équipe logistique du MedPartenariat FEM du PAM/PNUE, en ce qui concerne la logistique liée à la Réunion d'Istanbul du 15 au 18 mai. • Présentation sur des projets relatifs à des événements durables lors de la troisième Réunion du Comité directeur pour le MedPartnership FEM du PAM/PNUE qui s'est déroulée du 15 au 18 mai. • Préparation d'une formation courte sur les événements durables pour les employés de l'Union pour la Méditerranée.	

1.1.5.1.	La première réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique (EcAp) s'est déroulée à Athènes les 29 et 30 mai 2012. La réunion s'est tenue afin de : (1) s'accorder sur une feuille de route des activités à par le PAM dans le cadre du processus EcAp au cours de cet exercice biennal afin de répondre aux attentes des Parties contractantes pour la 18ème Réunion de la CdP, (2) discuter d'une structure de gouvernance pour soutenir le Groupe de coordination EcAP dans la réalisation des activités de l'EcAp au cours de cet exercice biennal, (3) apporter d'importantes contributions sur lesquelles seront fondées une méthodologie commune pour la définition du Bon état écologique ainsi que les cibles pour les 11 Objectifs écologiques en Méditerranée et (4) discuter des activités et de la coordination nécessaire afin de développer le programme de contrôle et d'analyse socio-économique.	La réunion a rassemblé 15 parties contractantes, toutes les composantes PAM, les Partenaires du PAM ainsi que les observateurs, y compris CGPM, IUCN, ACCOBAMS, MEDPAN, WWF, MeDASSET) ainsi que les projets PEGASO et PERSEUS EU.
1.1.5.3.	Avec la contribution active de l'Espagne, le MEDPOL a lancé le processus pour la réalisation d'une évaluation concernant les impacts possibles de la séquestration du COE dans la Méditerranée dans le cadre du travail du Protocole « Immersion ». Des Termes de référence ont été rédigés et diffusés aux Parties contractantes. Un groupe d'experts a été mis en place sous la direction de l'Espagne. Sept parties ont fourni des réponses à un questionnaire distribué par MED POL. Des travaux sont en cours.	À moins que des ressources soient mises à disposition par le biais d'une collecte de fonds extérieurs, le groupe de travail travaillera de manière virtuelle. L'Espagne finance la préparation de l'évaluation. Il est important qu'un plus grand nombre de Parties répondent et participent au travail du groupe d'experts afin d'assurer une évaluation fiable.
1.1.5.4.	La gestion axée sur l'écosystème est mise en œuvre dans le cadre du projet transfrontière du fleuve Buna/Bojana (entre l'Albanie et le Monténégro) et le projet Reghaia en Algérie : établissement des structures de gouvernance et réunions de lancement pour les deux projets.	
1.1.7.1.	Le PAM/PNUE a signé un Protocole d'accord avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), dans le cadre du renforcement de la coopération avec l'Union mondiale pour la conservation de la nature (IUCN) et l'Union pour la Méditerranée (UpM) au moyen de Protocoles d'accord. En outre, la coopération se poursuit avec l'AEE au sujet du H2020, avec l'OMI qui gère le REMPEC, avec HELCOM et OSPAR en ce qui concerne la gestion des eaux de ballast, dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires, avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) et l'Union	

	européenne. Une coopération et un partenariat étroits se poursuivent avec l'Union européenne sur le niveau politique et la mise en œuvre au moyen de projets financés par l'UE, sur des synergies entre l'application de l'Approche écosystémique dans la Méditerranée et la Directive-cadre « stratégie sur le milieu marin » (DCSMM).	
1.1.7.1.	En ce qui concerne le partenariat et la coopération dans le cadre de l'initiative H2020 pour la dépollution de la Méditerranée à l'horizon 2020 : Le MED POL a suivi attentivement les activités liées à l'initiative H2020 et aux projets financés pour sa mise en œuvre. Le MED POL a été impliqué en particulier dans deux activités majeures : a) Contribution à la réunion du Comité directeur en avril 2012 à Barcelone avec une présentation sur les liens entre la mise en œuvre des PAN/SAP et les objectifs H2020 y compris les projets de renforcement des capacités, de suivi et d'investissement. b) contribution à la préparation par le projet H2020 CB d'un atelier régional sur la pollution industrielle en juin 2012, Athènes, Grèce.	Il est possible que le H2020 subisse, à la fin de l'année, une évaluation de ses projets à mi-parcours. Du côté du PAM/PNUE MED POL il est important que la focalisation principale des objectifs du H2020 porte sur la mise en œuvre des priorités PAN et soutienne la mise en œuvre des activités clés liées du Programme de travail PAM.
1.1.7.3.	Partenariat avec le CMIM BM pour une gouvernance améliorée de la Méditerranée	Organisation de réunion de lancement et de trois comités directeurs du projet pour « la gouvernance et la génération de connaissances ».
1.1.7.3	En relation avec le partenariat avec la BM sur le programme ASEP : La BM conçoit un programme environnemental pour la mer Adriatique. Le programme se focalise sur la réduction de la pollution d'origine tellurique et marine (cette dernière principalement par les espèces invasives). MED POL a contribué à l'identification des priorités relatives à la pollution pour ce projet du PAM/PNUE. Le travail est en cours.	Le programme ASEP devrait être opérationnel d'ici début 2012 et contribuera à soutenir les pays Adriatique afin qu'ils mettent en œuvre l'approche écosystémique.

Thème I : Governance		
Output 1.2		
Implementation gap filled: Contracting Parties supported in meeting the objectives of BC, protocols and adopted strategies		
Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans : • Nombre de politiques, lignes directrices et plans régionaux adoptés et financés • Adoption d'ici 2011 d'une stratégie régionale sur les déchets marins • Adoption d'ici 2011 d'une stratégie régionale sur la gestion des eaux de ballast • Nombre d'inspecteurs environnementaux par nombre d'installations • Préparation d'ici 2012 d'une base de données et lignes directrices sur les mouvements illicites de déchets dangereux • Indicateurs SMDD documentés et confrontés • Performance et accessibilité du système de rapports en ligne (rapports soumis en ligne et accessibles en temps voulu)		Objectifs 2012–2013 : • Minimum de 3 ou 4 politiques régionales/plans/lignes directrices évalués, mis à jour ou finalisés (SMDD, GIZC, SAPBIO, SAPMED) • Finalisation de la politique intégrée d'évaluation conformément à l'approche écosystémique • Développement du programme intégré de suivi • SMDD mise à jour selon le critère du PCD et de l'économie verte • Au moins 12 pays assistés afin de mettre en œuvre des politiques régionales/plans et directives au niveau national, y compris l'alignement de leur SNDD avec la SMDD ; • 2 pays soutenus dans la mise en œuvre des Plans d'action nationaux de PCD ; • Examen et évaluation de performance de 3 ASPIM ; • 22 Parties contractantes fournissent des rapports sur la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles ; • Défis de respect des obligations dans au moins deux sujets identifiés/facilités • 4 pays assistés dans la mise en œuvre de la stratégie sur les déchets marins • 3 pays assistés pour l'amélioration des systèmes d'inspection • Mise en œuvre de 2 projets pilotes sur la gestion des déchets marins
Numéro de l'activité	Statut de la mise en œuvre des activités réalisées du 1er février 2012 au 30 mai 2012	Remarques
1.2.1.3., 1.2.1.4. et 1.2.1.5	Dans le cadre de la coopération ENRTP entre le PNUE et l'Union européenne, un projet intitulé « mise œuvre de l'Approche écosystémique (EcAp) dans la Méditerranée (EcAp-MED)» a été soumis à l'Union européenne et approuvé.	Avec un budget de 1 616 000 EUR pour trois ans, l'objectif global de ce projet est de soutenir le PAM/PNUE dans la mise en œuvre des décisions de la CdP en ce qui concerne l'application de l'approche écosystémique dans la Méditerranée en parfaite synergie et cohérence avec la mise en œuvre de la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) de l'Union européenne (UE). • Le projet s'articule autour de trois résultats spécifiques qui expriment les résultats dans le cadre de la Décision et renforcent davantage l'application des sept étapes pour la mise en œuvre de l'EcAp décidé en 2008. Ces dernières sont : • Évaluation. Complète l'évaluation intégrée de l'écosystème méditerranéen par une évaluation socio-économique et établit un cycle d'évaluation en développant une politique PAM/PNUE sur les évaluations de l'environnement marin et côtier à mettre en œuvre de manière périodique.

		• Cibles et Bon état écologique. Travailler sur les méthodologies pour la détermination d'un Bon état écologique et d'objectifs pour chacun des 11 objectifs écologiques décidés, et mettre en place un cas pilote qui teste efficacement les indicateurs EcAp. • Contrôle. Préparation d'un système intégré de contrôle fondé sur les indicateurs et les cibles. • Développer et examiner les mesures pertinentes pour la mise en œuvre de l'EcAp. • Gouvernance générale de l'Approche écosystémique.
1.2.1.3.	Le MED POL a contribué à la préparation de documents pour la définition du BSE et l'établissement d'une méthodologie concernant les cibles ainsi que la préparation du programme intégré de contrôle du PAM, pour la première Réunion du Groupe de coordination ECAP qui s'est tenue à Athènes les 29 et 30 mai 2012.	MED POL dirigera les travaux sous la direction de l'UC pour la détermination du BSE et l'établissement de cibles pour les Objectifs écologiques liés à la pollution (EO5, 9, 10 et 11) et coordonnera de la part du Secrétariat du PAM/PNUE la préparation du programme intégré de contrôle en étroite collaboration avec les composantes PAM pertinentes.
1.2.1.7.	Un avant-projet sur la réhabilitation des zones humides et des lagons pour le rétablissement des habitats et des espèces a été préparé et sera soumis à la discussion et pour la définition de zones pilotes au cours des réunions du Comité consultatif SAP BIO et des Correspondants nationaux du SAP BIO en juillet 2012 à Malaga, en Espagne.	
1.2.1.7.	Deux réunions régionales sont convoquées et en cours d'organisation pour l'évaluation et le lancement de la mise à jour du SAP BIO : Réunions du Comité consultatif SAP BIO et Correspondants nationaux du SAP BIO (4-6 juillet 2012) à Malaga, en Espagne.	
1.2.1.8.	Concernant l'évaluation de la mise en œuvre des NAP/SAP : Le processus pour l'évaluation de la mise en œuvre du SAP/MED et des NAP adoptés par les Parties contractantes en vertu des Articles 5 et 15 du Protocole LBS a progressé rapidement. Les TdR préparés se focalisent sur les composantes investissements des NAP préparés en consultation étroite avec l'UpM, la CE et la BEI et sur l'évaluation des composantes politiques, juridiques et de renforcement des capacités du NAP et l'évaluation de leur mise en œuvre afin d'atteindre les objectifs SAP. Cette évaluation servira également à proposer des recommandations pour la prise en compte des résultats de l'EcAp pour la mise à jour des politiques régionales liées et les NAP le cas échéant. Les résultats de l'évaluation seront partagés avec les points focaux MED POL au cours du processus et soumis lors de sa réunion pour un examen final. Les TdR préparés ont été publiés sur le site Internet du PAM/PNUE.	Cette tâche sera financée grâce aux fonds alloués aux projets FEM MedPartnership du PAM/PNUE (FEM) conformément au Programme de travail adopté par la CdP 17. Elle sera complétée pour la partie relative à la composante investissement de l'évaluation par des financements de la CE et du Secrétariat de l'UpM. Le calendrier d'exécution de l'évaluation va de septembre 2012 à mars 2013 et sera finalisé lors de la réunion des points focaux du MED POL en mai 2013.

1.2.1.9.	Concernant les déchets en mer : MED POL a rédigé les TdR pour la préparation du plan régional concernant la gestion des déchets en mer, tel que décidé par la CdP 17 à Paris en 2012. Les TdR, après consultation avec toutes les composantes PAM/PNUE et en particulier le CAR/PP, seront partagés avec les points focaux du MED POL afin d'obtenir un retour d'information. Les TdR abordent des questions relatives au champ d'application du plan régional, à l'identification de mesures potentielles ainsi qu'un processus pour son élaboration sous la direction des points focaux MED POL. Cette activité sera appuyée par la composante politique du projet Switch financé par la CE. Afin de mettre en œuvre des projets pilotes sur les déchets en mer conformément à la Décision IG 20/10, la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » adoptée par la CdP 17 a été examinée et plusieurs activités prioritaires ont été identifiées et négociés avec la CE pour obtenir un financement.	Le projet Switch (composante politique) devrait être opérationnel d'ici septembre 2012. Il existe un accord de principe avec la CE pour financer les activités liées aux déchets en mer dans le cadre du projet ECAP financé par la CE, en attente d'une décision finale du Comité directeur de l'Accord stratégique PNUE/UE en septembre-octobre 2012.
1.2.2.3.	Un atelier sur la gestion des huiles lubrifiantes a été préparé pour les autorités algériennes.	dans le cadre de la coopération entre le MED POL dans un projet PME
1.2.2.3.	Un atelier sur la décontamination des mines de mercure et le pétrole a été préparé pour la Turquie, l'Algérie, l'Italie et la Slovénie à Almaden, en Espagne.	L'atelier doit se dérouler en novembre.
1.2.2.3.	Concernant la mise en œuvre des Plans régionaux sur la pollution : le MED POL a contribué à la préparation par le CAR/PP de deux propositions de projet financé par la CE (Politique et démonstrations méditerranéennes Switch). Ces projets contiennent des activités concrètes qui soutiendront les pays du Sud de la Méditerranée à mettre en œuvre plusieurs dispositions des Plans régionaux sur les POP, le mercure et les DBO du secteur alimentaire.	Le projet Switch (composante politique) doit être opérationnel en septembre 2012.
1.2.2.7.	Organisation d'ateliers nationaux sur le programme d'audit volontaire des États membres de l'OMI (VIMSAS).	Suite à l'organisation de deux ateliers nationaux VIMSAS en 2010 et 2011, un audit blanc pour le programme d'audit volontaire des pays membres de l'OMI (VIMSAS) mené par un auditeur VIMSAS a été réalisé en Israël en janvier 2012. L'audit blanc, financé par le projet SafeMed II, a reproduit les conditions du vrai audit et a permis de

		rédiger un plan de mesures correctives afin d'être préparé à l'éventuel audit VIMSAS.
1.2.2.10	Préparation/soutien pour l'organisation de formations pour les opérateurs des Centres de services du trafic maritime (VTS).	La formation dans le cadre du Projet SafeMed II des opérateurs des Centres de services du trafic maritime (VTS) conformément aux normes AISM a désormais commencé et un cours national pour les opérateurs VTS s'est déroulé entre le 24 et le 28 avril 2012.
1.2.2.11	Préparation/soutien pour l'organisation d'ateliers régionaux sur le Système d'identification et de suivi des navires à distance (LRIT).	Un atelier régional dans le cadre du Projet SafeMed II sur le système d'identification et de suivi des navires à distance (LRIT) s'est déroulé à Lisbonne, au Portugal, les 19 et 20 mars 2012. 21 participants de 12 bénéficiaires SafeMed y ont participé.
1.2.3.	La nouvelle version du Système de rapport de la Convention de Barcelone (BCRS) est en cours de développement. Après des tests effectués par les pays, le nouveau système sera opérationnel d'ici le début du mois de novembre 2012 pour le rapport périodique dans le cadre des obligations de la Convention de Barcelone et des protocoles.	Le nouveau BCRS prendra en compte les contributions des experts désignés par les pays. Il est attendu que le nouveau système disposera d'une interface plus conviviale et de meilleures fonctionnalités, y compris la capacité à importer de précédents rapports, afin que la soumission du rapport final soit plus aisée et flexible, comparée à la précédente méthode d'établissement de rapports. Ce module InfoPAM, aidera également l'UC à préparer le rapport du Comité de conformité.
1.2.4.1.	Concernant la conformité : le MED POL a examiné les rapports de 15 parties contractantes en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles au cours de l'exercice biennal 2008-2009 et a identifié plusieurs cas généraux de potentielle non-conformité à aborder avec l'Unité de coordination.	Le travail doit se poursuivre afin de garantir que le MED POL contribue et soutient le travail du Comité de conformité et ses réunions conformément à la Décision IG/20.1 de la CdP 17 en 2012, à Paris, en France.

Thème I : Gouvernance		
Prestation 1.3 Connaissances et informations gérées et communiquées de manière efficace		
Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans : • Stratégie d'information et de communication élaborée, adoptée et mise en œuvre • Publication d'un rapport sur l'état de l'environnement tous les deux ans et publication tous les 4 ans d'un rapport sur l'état de l'environnement et du développement • Données relatives à l'environnement marin et côtier accessibles aux Parties contractantes • Nombre de politiques, rapports et publications soumis aux parties prenantes et au public en général et au moins 1 symposium par an • Fonctionnement de l'infosystème PAM		Objectifs 2012–2013 : • Noyau régional InfoMAP en fonctionnement et utilisé par les composantes PAM et les PC en 2012, liant les noyaux des composantes PAM ; • Noyau MED POL opérationnel et utilisé par les pays dès 2012 ; • Données relatives au milieu marin et côtier accessibles à travers le développement d'un système d'information sur la biodiversité CHM et Med SIG (noyau CAR/ASP) ; • Plateforme de gouvernance GIZC opérationnelle en 2012 (noyau CAR/PAP) ; • Site Internet PAM mis à jour, opérationnel en 2012 ; • Publication du rapport sur l'état de l'environnement et du développement ; • Publication de 3 évaluations sectorielles détaillées (pollution, biodiversité, GIZC) ; • Au moins 2 communications PAM majeures à la presse sur des questions clés, 2 numéros de MedWaves publiées sur Internet ; • Au moins 3 projets réussis communiqués au public, Journée de la côte célébrée dans 2 pays
Numéro de l'activité	Statut de la mise en œuvre des activités réalisées du 1er février 2012 au 30 mai 2012	Remarques
1.3.1.1.	Diffusion du rapport de la feuille de route InfoMap au PAM et aux points focaux du CAR/INFO en février 2012.	Le document de la feuille de route décrit les objectifs principaux, l'architecture, les composantes et les délais pour le développement du système d'information environnementale du PAM/PNUE.
1.3.1.1.	Le développement du portail PAM est en cours, le premier tour des consultations des composantes PAM se déroulera en juillet 2012.	Le portail InfoPAM vise à intégrer les nœuds des composantes PAM et à fournir des services partagés (infrastructure des données spatiales, centre de données, Agorà, groupware, annuaire, e-learning, etc.)
1.3.1.8.	Le développement du Système d'information MED POL (PMIS) s'est poursuivi, les tests beta ont été lancés à la mi-mai 2012. Le MPIS devrait être opérationnel en septembre 2012.	Le MPIS est le cas type pour le développement des fonctionnalités du centre de données du système InfoPAM.

1.3.1.5.	Le nouveau modèle et une nouvelle version du Mécanisme d'échange d'informations sont en cours de développement et subissent des tests en interne. Le site Internet inclura des informations sur l'état de la biodiversité de la Méditerranée (habitats et espèces), les mesures de conservation (ASP, ASPIM, aspects juridiques, etc.) et d'autres informations pratiques (registre des experts, projets pertinents). Le MedGIS est également en cours de refonte complète afin d'être plus convivial et facile d'utilisation pour les Parties. L'application Internet MedGIS est composée de trois composantes appuyées par une base de données géoréférencée fondée sur le Formulaire standard des données (FSD). Elle affichera également toutes les données géoréférencées (herbiers de Posidonies et habitats coralligènes), élaborées pour le projet sur les ASPIM en haute mer.	La planification initiale prévaut le lancement du site Internet CHM d'ici novembre 2012. Le MedGIS sera en liste d'ici fin juin 2012.
1.3.2	Le site Internet du CAR/ASP continue de diffuser de nouvelles informations liées à ses domaines d'action : biodiversité, espèces en voie de disparition et menacées, aires spécialement protégées, changement climatique et renforcement des capacités. Le CAR/ASP continue de développer son bulletin d'information et l'envoie à une large mailing-list. La base de données documentaire disponible sur le site Internet du CAR/ASP propose toutes les publications du Centre. Une base de données sur les introductions d'espèces et sur les espèces invasives en Méditerranée (MAMIAS) est en cours de développement. Cette base de données contiendra des informations concernant les espèces introduites en Méditerranée et établira un système d'alerte précoce pour les espèces invasives ou les espèces nouvellement introduites. Une base de données commune sur les Aires marines protégées en Méditerranée (MaPAMED) a été mise en place en collaboration avec le réseau MedPAN et d'autres organisations régionales agissant en Méditerranée. Cette base de données fournit un accès à toutes les informations collectées pour chaque Aire marine protégée de Méditerranée, en plus d'une base de données géoréférencée fondée sur les informations collectées par les partenaires directement auprès des responsables des AMP.	La base de données sur l'introduction d'espèces et sur les espèces invasives sera prête en juillet 2012. La base de données commune MaPAMED sera mise en ligne la première moitié de juillet 2012.
1.3.4.	Le PAM/PNUE a participé à différents événements présentant la Convention de Barcelone.	Le PAM/PNUE a organisé un événement en marge de la 36^{ème} Session de la DCSMM à Marrakech sur l'approche écosystémique en Méditerranée ; Activités du Plan Bleu sur les pêches : tendances à long terme pour la pêche pélagique et la pêche de fond en

		Méditerranée, analyse des activités économiques en Méditerranée, les secteurs de la pêche et de l'aquaculture et les hautes mers, y compris les mers profondes et les espèces protégées. Présentation réalisée dans le cadre de la semaine verte de l'UE, mai 2012.
1.3.4.1.	Au cours de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), un événement en marge sur les « défis et opportunités pour une croissance verte en Méditerranée » est coorganisée par les organisations méditerranéennes y compris le PAM/PNUE, le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM), la Commission européenne (DG Environnement), le Réseau arabe pour l'environnement et le développement (RAED), le Partenariat mondial de l'eau – Méditerranée (PME-MED), le MIO-ECSDE et la Fondation Prince Albert II de Monaco.	
1.3.4.3.	Concernant les rapports d'évaluation sectorielle : le MED POL a diffusé la publication des résultats d'évaluation du Budget national de base (BNB) 2008 et une analyse comparative de données BNB de 2003 et 2008. Le processus d'évaluation de la mise en œuvre de NAP SAP inclut l'analyse de données disponibles qui mènerait à la préparation d'une évaluation en profondeur sur la réduction de la pollution dans la région. MED POL coopérera avec l'AEE afin de préparer un rapport conjoint sur les progrès de mise en œuvre de l'Initiative H2020. Au cours de la période examinée, le MED POL a contribué à l'identification des indicateurs H2020 sur la pollution. Un projet pour le financement d'un projet de contrôle dans le cadre du H2020 a été développé et soumis à l'AEE pour financement.	Le travail est en cours. Le travail sur le développement d'indicateurs H2020 doit débuter en juin 2012 en attente de fonds extérieurs.
1.3.1.8.	Le système d'information MED POL pour l'établissement de rapports en ligne sur la surveillance maritime de la pollution est en cours de préparation avec le CAR/INFO et est testé par les Parties contractantes. Le travail préparatoire est en cours avec le CAR/INFOR afin de garantir un système en ligne de rapport pour l'exercice 2013 BNB par les parties contractantes.	La phase de test du système d'information MED POL pour la surveillance maritime de la pollution sera achevée d'ici la fin du mois de juin 2012. Les résultats de la phase de test seront évalués par le MED POL et le CAR/INFO. Le travail sur le développement de l'infrastructure nécessaire afin de mettre en place un système en ligne de rapport pour le BNB doit démarrer en juin 2012, en attente de fonds externes.

Thème II : Gestion intégrée des zones côtières		
Prestation 2.1 La gestion des zones côtières permet de parvenir à un véritable équilibre entre développement et protection (développement durable du littoral)		
Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans : • Nombre de ports/marins équipés d'installation de réception adéquates par rapport au nombre de ports/marinas du pays • Mise en œuvre de plusieurs projets pilotes • Nombre de parties contractantes intégrant les lignes directrices sur les récifs artificiels		Objectifs 2012–2013 : • Directives GIZC mises à jour ; aide apportée à 4 pays afin de préparer les Plans et Stratégies nationales de GIZC • Aide apportée à 1 pays pour finaliser le PAC ; 4 pays aidés pour la mise en œuvre des PAC • Questions relatives à la biodiversité et la PCD intégrées dans au moins 3 processus GIZC • Indicateurs GIZC finalisés
Numéro de l'activité	Statut de la mise en œuvre des activités réalisées du 1er février 2012 au 30 mai 2012	Remarques
2.1.3.1.	Les formations sur le tourisme durable, l'agriculture durable et l'empreinte hydrique, dans le contexte de PAC Almería, réalisées par le CAR/PB.	
2.1.1	Des consultants nationaux pour la préparation de la stratégie algérienne de GIZC et le plan GIZC pour Reghaia ont été engagés. Des ateliers de lancement pour les eux activités se sont déroulés en mars 2012. Le rapport sur le champ d'application pour Reghaia a été soumis. Des consultants nationaux pour le Plan transfrontalier de gestion intégrée pour la zone Buna/Bojana (Monténégro et Albanie) ont été engagés. Les premières séries des rapports ont été soumises. La première ébauche du Plan est en cours de préparation. Un rapport de lacement pour le PAC Monténégro a été préparé de manière à inclure les éléments pour les activités liées à la préparation de la Stratégie GIZC. Un atelier de lancement pour la Stratégie GIZC (avec PAC) a été réalisé en mars 2012. Un cadre méthodologique intégratif pour la GIZC et la gestion des ressources en eau a été rédigé. Une réunion entre les partenaires (CAR/PAP, PME et UNESCO) s'est tenue en mai 2012.	La stratégie GIZC nationale pour la Syrie a été abandonnée pour cet exercice biennal, car le financement d'ENPI CBC n'était pas sécurisé. La Stratégie nationale GIZC pour le Monténégro sera préparée de manière intégrée avec le Programme d'aménagement côtier (PAC) pour le Monténégro.
2.1.2.2.	Développement d'une méthode prospective participative territoriale.	Travail continu dans le cadre de PEGASO et organisation d'un atelier Plan Bleu.

2.1.2.3.	Développement et test des Indicateurs GIZC conformes à l'Approche écosystémique, préparation des fiches pour les indicateurs côtiers (OE8) préparées par le projet PEGASO. Plusieurs réunions virtuelles avec les partenaires PEGASO se sont déroulées dans le programme de travail du projet.	Travail continu avec PEGASO, finalisation des fiches sur les indicateurs.
2.1.2.5.	Mise en œuvre de l'évaluation de la vulnérabilité dans le PAC Levante de Almeria.	
2.1.3.1.	Soumission de l'avant-projet de l'étude de faisabilité pour PAC Italie. Préparation du rapport de lancement pour PAC Monténégro et atelier de lancement en mars 2012. Les TdR et les contrats ont été préparés pour les consultants internationaux.	
2.1.3.2.	Préparation des informations pour la mobilisation de ressources pour l'évaluation des PAC.	

Thème III : Biodiversité		
Prestation 3.1		
Identification et évaluation des services écosystémiques rendus par le milieu marin et côtier		
Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans : • Une évaluation globale disponible dès 2011 • Réaliser et publier au moins 6 études de cas		Objectifs 2012–2013 : • Finalisation et publication de 3 études économiques (impact économique des aires protégées et pêche durable), formation de 20 experts sur les questions relatives aux services écosystémiques
Numéro de l'activité	Statut de la mise en œuvre des activités réalisées du 1er février 2012 au 30 mai 2012	Remarques
3.1.1.1.	Estimation des effets économiques des aires marines protégées sur le développement territorial.	Publication des notes du Plan Bleu sur PELAGOS Suivi de cinq études lancées en 2011 (AMP en Turquie, Espagne, Grèce, Algérie et Tunisie)
3.1.1.3.	Évaluation de l'impact économique de la pêche durable en Méditerranée	Cf. publications disponibles à l'adresse suivante : http://www.planbleu.org/actualite/uk/side_event_36eme_session_CGPM_Uk.html

Thème III : Biodiversité		
Prestation 3.2 Conservation et utilisation durable de la biodiversité (vision stratégique, nouveaux objectifs dans le contexte de l'après 2010, y compris la pêche, les eaux de ballast, les espèces non indigènes, espèces menacées et en danger)		
Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans : • Mise en place d'indicateurs adéquats • Nombre de changements dans le statut des espèces figurant dans la liste des espèces menacées • Nombre de programmes conjoints de conservation des espèces en danger • Nombre de Parties contractantes ayant des plans nationaux de protection des espèces en danger • Nombre de plans d'action menés à bien dans le cadre des plans d'action régionaux • Elaboration de lignes directrices		Objectifs 2012–2013 : • 1 Atlas de distribution des prairies sous-marine dans la Méditerranée, • Etablissement d'une liste de référence des types d'habitats pélagiques, • Mise à jour de 2 plans d'action sur les espèces menacées ; • Préparation du Plan d'action sur les habitats marins sombres de la Méditerranée, • Préparation d'une liste de références taxonomique • Assistance fournie à 2 pays pour le suivi des herbiers de Posidonies • Assistance fournie à 3 pays pour le suivi et l'exécution de la Convention et de la Stratégie sur les eaux de ballast
Numéro de l'activité	Statut de la mise en œuvre des activités réalisées du 1er février 2012 au 30 mai 2012	Remarques
3.2.3.1.	Organisation de la formation régionale sur la Convention de gestion des eaux de ballast (BWM) 2004.	Une formation dédiée à la Convention de gestion des eaux de ballast (BWM) par Safemed II s'est déroulée à Malte les 8 et 9 mai 2012. Des représentants de 12 bénéficiaires du Projet Safemed II et des représentants de Malte ont assisté au cours.
3.2.2.3.	Le Car/ASP a organisé, en collaboration avec l'Autorité générale environnementale de Libye (EGA) et l'association « Les Amis des Oiseaux » (AAO), le recensement des oiseaux d'eau hivernant en Tunisie. Les objectifs principaux de cette action sont : • De renforcer les capacités en Libye et en Tunisie d'étudier les habitats des espèces d'oiseaux listés dans l'Annexe II du Protocole ASP/DB. • De renforcer la collaboration entre le CAR/ASP, EGA (Libye) et AAO (Tunisie) afin de développer une approche régionale pour la conservation des populations d'oiseaux en Afrique du Nord.	
3.2.2.2.	À la demande du Liban, le CAR/ASP fournit un soutien technique et financier à la Réserve naturelle de la côte de Tyr (RNCT) afin de mettre en place un repérage satellite de deux tortues de mer dans cette zone. Ainsi, un protocole d'accord est en cours de finalisation entre le CAR/ASP, RNCT et la Stazione Zoologica « Anton Dohrn » de Naples qui fournira deux transmetteurs et couvrira les frais pour le service ARGOS.	

3.2.2.1.	Les TdR du deuxième Symposium méditerranéen sur les formations coralliennes et du cinquième Symposium sur la végétation marine sont prêts.	
----------	--	--

Thème III : Biodiversité		
Prestation 3.3 Elargissement, renforcement et bonne gestion du réseau d'aires marines et côtières protégées (AMP), y compris les aires situées au-delà des juridictions nationales (ABNJ)		
Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans : • Création d'AMP • Superficie couverte par les AMP (km2) • Evaluation des plans de gestion des AMP/ASPIM		Objectifs 2012–2013 : • Rédaction d'au moins 2 avant-projets pilotes pour l'établissement d'ASPIM conjointes et de plans de gestion • Création de nouvelles AMP et de leur plan de gestion • Elaboration et disponibilité de directives et d'outils d'apprentissage sur les AMP • Organisation d'une conférence méditerranéenne sur les Aires marines protégées • Mise à jour de trois plans de gestion des ASPIM afin d'y inclure l'approche de gestion fondée sur l'écosystème • Formation de 200 gestionnaires des aires marines protégées
Numéro de l'activité	Statut de la mise en œuvre des activités réalisées du 1er février 2012 au 30 mai 2012	Remarques
3.3.2.	Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet MedMPAnet (« Projet régional pour le développement d'un Réseau d'aires marines et côtières protégées de Méditerranée (AMP) à travers le renforcement de la Création et de la gestion d'AMP »), faisant partie du MedPartnership FEM du PAM/PNUE (Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de Méditerranée ») et financé par la CE, AECID et FFEM, les activités suivantes sont mises en œuvre par le CAR/ASP : - 6 études de terrain sont planifiées entre les mois de juin et octobre 2012 (Albanie, Algérie, Croatie, Liban, Monténégro et Maroc) - Un soutien au Monténégro est fourni par la mise en œuvre d'un PAC à Kotor Bay, une réserve de la biosphère de l'UNESCO, pour une approche écosystémique de la gestion d'une AMP dans cette région, en collaboration avec le CAR/PAP, le CAR/PP et le Programme MED POL. - Un atelier régional à mi-parcours (SAP BIO réunions des correspondants nationaux et du Comité consultatif) est en cours de préparation et se déroulera à Malaga du 4 au 6 juillet 2012. - Une formation régionale sur le Suivi écologique dans les AMP est en cours de préparation et se déroulera en collaboration avec l'Université d'Alicante en septembre 2012 (Réserve marine Tabarca, Espagne). - Des formations en cours d'emploi sont planifiées au cours des études de terrain en Albanie, en Algérie, en Croatie, au Liban, au Maroc et au	

	Monténégro. - Des activités d'assistance technique sur le tourisme durable et la gestion des visiteurs dans les AMP, sont proposées dans les aires marines protégées ou les autorités des aires protégées en Albanie et au Monténégro, au moyen d'accords de mise en œuvre spécifiques (petites subventions). - 2 ateliers nationaux de formation sur le SIG et les évaluations socio-économiques, ont été dispensés aux gestionnaires et praticiens des aires marines protégées libyennes durant le mois de mai 2012. Une troisième formation sur l'implication des parties prenantes dans la création et la gestion d'AMP est planifiée pour le mois de juin 2012. Ces trois formations ont été organisées conjointement par le CAR/ASP et WWF-MedPO. - Des directives sur le suivi des populations d'oiseaux et la gestion des sites importants ont été finalisées et sont en cours d'édition en français et en anglais. - 1 Directive sur le changement climatique dans les AMP sera élaborée au cours du deuxième semestre de 2012.	
--	---	--

Thème IV : Prévention et maîtrise de la pollution		
Prestation 4.1 Alerte précoce à la pollution (déversements massifs, substances toxiques/potentiellement dangereuses)		
Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans : • Nombre de plans d'urgence nationaux adoptés/nombre de Parties contractantes • Mise à jour et publication tous les deux ans de cartes des zones sensibles et des « points chauds » • Réalisation au besoin de rapports sur les nouveaux polluants nécessitant une attention particulière • Rapport élaboré tous les deux ans sur les tendances des niveaux de pollution • Préparation et mise en œuvre de programmes nationaux de suivi par tous les partenaires contractant d'ici 2014 • Evaluation et publication d'un rapport sur les apports fluviaux d'éléments nutritifs d'ici 2013		Objectifs 2012–2013 : • Toutes les parties contractantes ont adopté un plan national d'urgence ; • Préparation de l'évaluation sur le statut de la pollution • Adoption de CAE pour les polluants clés • Réception de données de qualité de la part d'au moins 15 pays • Evaluation des apports fluviaux d'éléments nutritifs
Rapport d'activité	Statut de la mise en œuvre des activités réalisées du 1er février 2012 au 30 mai 2012	Remarques
4.1.3.1.	Le travail d'organisation/soutien pour les ateliers nationaux a commencé dans les domaines de la préparation et de la réponse aux indigents de pollution marine.*	Le projet POSOW financé par l'UE a été entrepris. Des accords de partenariats ont été signés par tous les partenaires. Le site Internet du projet ainsi que le développement du logo ont été terminés. La gestion et l'administration du projet ont été mises en place et les directives sont en cours de préparation.
4.1.3.2.	Apporter une expertise pour le développement et la mise en œuvre de systèmes nationaux de préparation et de réponses pour les pays.	La version finale de l'avant-projet du Plan d'urgence national sur la pollution marine d'Albanie a été soumise aux autorités compétentes en février 2012 et est en attente d'un accord de la part du Conseil des ministres. La mise en œuvre du projet de révision du plan d'urgence national de la République de Chypre initiée en 2011 est en cours.
4.1.3.3.	Le travail sur le maintien du niveau de préparation de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) pour assister les parties contractantes en cas d'urgence a débuté.	Le Protocole d'accord avec Cedre a été renouvelé dans le cadre de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM). Le Protocole d'accord UAMP avec FEDERCHIMICA est en cours de renouvellement.
4.1.3.5.	Le travail sur le développement de directives sur la méthodologie régionale d'évaluation des risques dans le cadre du Groupe de travail technique méditerranée (MTWG) et de la mise en œuvre de MEDESS-4MS (Système méditerranéen d'aide à la décision pour la	Le projet MEDESS-4MS financé par l'UE a été initié et le REMPEC a assisté à deux réunions de coordinations. Un groupe de correspondance a également été mis en place par le biais du Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG).

	sécurité maritime)* a débuté	
4.1.3.6.	Le travail d'organisation/soutien aux ateliers nationaux sur la gestion des déchets (cours pilote et Introduction l'outil de soutien à la gestion des déchets).	Un atelier national sur la Gestion des marées noires s'est tenu à Tunis, en Tunisie, entre le 8 et le 10 mai 2012. L'atelier a été organisé par REMPEC en collaboration avec l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE) et le Groupe méditerranéen pour l'industrie pétrolière (MOIG) et a été cofinancé par la Division de coopération technique de l'Organisation maritime internationale (OMI) et le MOIG. Les directives sur la Gestion des marées noires et le système d'aide à la décision ont été traduits en français.
4.1.1.1.	Concernant la préparation d'une évaluation de l'ordre de grandeur des nutriments de sources diffuses, la mise en œuvre avec le soutien du Projet FEM MedPartnership du PAM/PNUE a débuté à la fin de 2011 et le travail est actuellement en cours.	Le résultat final de l'évaluation est attendu d'ici la fin 2012. Le modèle sera un outil puissant pour soutenir les autorités nationales et le Secrétariat en ce qui concerne les évaluations nécessaires et la prise de décision.
4.1.1.2.	En ce qui concerne l'aide au pays pour la mise en œuvre de Programmes nationaux de suivi : Les Programmes nationaux de suivi de l'Algérie, du Maroc et de Tunisie sont en cours de mise en œuvre avec l'aide financière du PAM/PNUE – MED POL. La base de données MED POL est mise à jour avec les données de suivi reçue de Bosnie-Herzégovine (charges des rivières 2009), Israël (2009), Italie (2006 et 2009) et Slovénie (2011).	Le contrat pour l'aide au programme national de suivi de Tunisie a été finalisé et les rapports du pays ont été soumis au MED POL. Les programmes de suivi de l'Algérie et du Maroc sont en cours de mise en œuvre. Les trois contrats sont financés par le budget MED POL 2010-2011. Un contrôle de cohérence a été effectué sur les données reçues et les fournisseurs de données ont été contactés afin d'apporter des explications, le cas échéant.
4.1.1.2.	En ce qui concerne l'assistance aux pays afin d'améliorer l'Assurance de la qualité des données (DQA) pour le suivi : Une lettre d'entente entre le PAM/PNUE et l'AIEA est en cours de finalisation afin d'apporter de l'assistance aux pays pour l'Assurance de la qualité des données (DQA). Dans le cadre de la lettre d'entente, des tests de compétence pour la détermination des substances dangereuses dans les échantillons de l'environnement marin sont organisés. En outre, deux formations pour les scientifiques méditerranéens sont en cours de préparation par le PAM/PNUE et l'AIEA sur l'analyse d'oligo-éléments, des pesticides organochlorés et des PCB dans les échantillons prélevés dans l'environnement.	Les formations se dérouleront dans le Laboratoire de l'environnement marin de l'AIEA à Monaco en octobre et en novembre 2012. Les lettres pour la nomination de formateurs ont été envoyées aux points focaux MED POL.

Thème IV : Prévention et maîtrise de la pollution		
Prestation 4.2 Réduction des niveaux de pollution du milieu marin et côtier de la Méditerranée		
Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans : • Volume des investissements dans le cadre du programme MeHSIP du Part. strat. FEM, de la coopération bilatérale et des dépenses nationales affectés aux « points chauds » de pollution • Projets IETMP (PRTR) préparés pour au moins 4 pays • Enquête de satisfaction auprès des gestionnaires de personnel formés au traitement des eaux usées • Nombre de rapports sur respect des obligations des normes de pollution des eaux de baignades et des eaux conchylicoles -		Objectifs 2012–2013 : • 2 pays assistés afin d'établir des IETMP ; • 40 experts formés dans l'opération et la gestion des stations de traitement des eaux usées Envoi de 20 rapports de respect des obligations • 10 pays soutenus afin de mobiliser les ressources pour la mise en œuvre des PAN • 3 renforcements de capacité pour chacun des 4 pays sur la GES des PCB y compris la mise en fonctionnement de pages Internet et de brochures sur la GES des PCB pour les 4 pays • 6 pays assistés dans l'application de MTD et MPE et d'alternatives pour la prévention et la minimalisation de mercure, de POP et de DBO dans le secteur alimentaire • 2 ONG locales incluant les POP dans leurs programmes de travail et diffusant le matériel de sensibilisation à 200 personnes • un réseau régional de magistrats et de fonctionnaires de police impliqués dans la pollution marine engendrée par les navires est mis en place et en fonctionnement
Numéro de l'activité	Statut de la mise en œuvre des activités réalisées du 1er février 2012 au 30 mai 2012	Remarques
4.2.1.3.	• 2 bases de données en ligne contenant des informations (ainsi que des fiches de données techniques) sur les PCB et des technologiques pour le secteur laitier et textile ont été développés.	• Développés dans le cadre du Projet Bat4Med
4.2.1.6.	• Toutes les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités ont été développées et le matériel préparé afin d'assister les pays méditerranéens au sujet de la bonne gestion des stocks de PCB dans les compagnies nationales d'électricité.	• Développées dans le cadre du projet FEM
4.2.5.4.	• Le travail d'organisation/soutien pour l'organisation d'une formation régional pour les enquêteurs du code international de gestion de la sécurité (ISM).	• Une formation régionale SafeMed II pour les enquêteurs du code international de gestion de la sécurité (ISM) s'est déroulée à Marseille, en France, entre le 29 mai et le 1er juin 2012.
4.2.1.1.	• Concernant la politique de réduction de la pollution adoptée en ce qui concerne les tanneries (Turquie), le phosphogypse (Tunisie), les huiles lubrifiantes (Algérie) et les batteries au plomb (Syrie) :	• Les réalisations majeures de tels projets pilotes sont de garantir des améliorations dans la gestion des secteurs industriels sélectionnés qui sont

	• Il existe 4 projets pilotes concernant les réformes politiques dans les secteurs industriels. Ces activités sont soutenues par le projet FEM MedPartnership du PAM/PNUE. À l'exception du projet pilote en Syrie, qui ne se poursuit pas cette année, les trois autres projets sont mis en œuvre sans problèmes. Un atelier national s'est déroulé en Algérie en avril 2012 afin de décider des principales réalisations de ce projet. Le projet pilote en Tunisie est en première phase cette année tandis que la phase trois du projet de Turquie a démarré cette année et la phase précédente s'est achevée en 2011.	problématiques d'un point de vue environnemental et de prendre des mesures concrètes sur le terrain. Les pays respectifs font preuve d'appropriation, ce qui est un facteur essentiel pour assurer une garantie de bons résultats en temps opportun.
4.2.1.2.	• Concernant l'élimination de 700 tonnes de PCB dans 3/4 pays : • Cette activité est soutenue par le Projet Med Partnership. Le projet a connu quelques retards hérités du précédent exercice biennal. Cette activité progresse normalement malgré des difficultés d'identification des quantités précises d'huiles contaminées au PCB dans les pays concernés (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Égypte et Turquie). Au cours de la période de rapport, des directives ont été préparées en envoyées au pays en ce qui concerne la gestion et l'identification des PCB. Le recrutement de consultants nationaux est en cours afin de soutenir les activités du projet au niveau national et une expertise régionale a été mobilisée et des missions dans les pays respectifs sont en cours de préparation. La documentation relative à un appel d'offres pour l'achat de 12 analyseurs de PCB est terminée et la phase actuellement de passation de marché est réalisée par le Siège. La documentation relative à l'appel d'offres pour la sélection d'une société internationale d'élimination de PCB a été finalisée afin d'être fournie au Siège.	• Ce projet implique des actions sur le terrain et parfois des actions avec des sociétés privées en charge de la gestion des huiles contaminées au PCB. En tant que tel il est impératif que les pays respectifs jouent un rôle important dans la facilitation des procédures, l'accès et le travail des experts régionaux dans leur coopération avec les sociétés privées. • Il est attendu que l'élimination d'huiles contaminées au PCB se fera autour de la moitié de 2013. • En plus de son impact positif majeur sur l'environnement et comme cette composante du projet MedPartnership est l'une des plus importantes disposant d'une allocation budgétaire importante, son résultat positif est indispensable pour une mise en œuvre réussie de tout le projet MedPartnership FEM du PAM/PNUE et pour respecter les exigences du donateur relatives à la performance (le FEM est le donateur principal avec MTF de cette composante).
4.2.2.	Concernant le RRTP préparé dans deux pays supplémentaires : Un travail préparatoire a été effectué afin de mobiliser des ressources externes pour mettre en œuvre des activités du RRTP dans le cadre du projet SEIS financé par la CE. La tâche du PAM/PNUE sera de mettre en œuvre les activités SEIS pour le Sud qui permettront la mise en œuvre du RRTP dans plusieurs pays méditerranéens. La proposition de projet a été préparée et envoyée à l'AEE. Entre temps, le RRTP Turquie ayant débuté en 2011 est en cours de mise en œuvre et devrait être finalisé à la fin 2012. Les allocations budgétaires MTF proviennent du budget de 2011.	• Le projet devrait être opérationnel en juin 2012. • La mise en place du RRTP est une tâche ardue, mais il s'agit d'un outil utile pour enregistrer la pollution industrielle et suivre les progrès afin de la réduire.

4.2.4.1.	Concernant l'identification et l'utilisation d'opportunités pour les prêts et subventions relatifs à la réduction de la pollution : L'activité principale envisagée dans le programme de travail du PAM/PNUE était le recrutement d'un économiste environnemental afin de réaliser une analyse coût-efficacité et des bénéfices d'une mise en œuvre de PAN. Toutes les procédures administratives pour ce poste auprès du MED POL ont été effectuées et envoyées au Siège. Le poste au niveau P3 est financé principalement par le FEM dans le cadre du projet FEM MedPartnership du PAM/PNUE avec 1/3 de contributions du MTF.	L'économiste environnemental devrait être engagé d'ici janvier 2013 au plus tard.
4.2.4.2.	Concernant la préparation de scénarios pour les NQE en ce qui concerne les VLE, la formation d'experts nationaux sur les modèles : Cette activité est principalement soutenue par le Projet FEM MedPartnership du PAM/PNUE. Le travail a débuté l'année dernière et s'est achevé au printemps 2012. Un modèle généralisé et des scénarios ont été préparés pour la relation NQE/VLE nitrogène et mercure. En tant que suivi, cet outil a été rendu accessible à toutes les parties contractantes et à la population au sens large par la préparation d'un logiciel Web et des directives nécessaires pour son application pour une liste représentative d'autres polluants. Les Termes de référence ont été finalisés. Les procédures administratives sont en cours.	En attendant les procédures administratives au sujet de la passation de marché conformément aux Règles et procédures des Nations Unies, cette activité doit être finalisée d'ici la fin 2012.
4.2.4.3.	Concernant la mise en place de PAN maintenue comme une priorité par les donateurs et institutions financières principaux : Les progrès ont déjà été décrits au point 1.1 sur la coopération internationale avec l'Initiative H2020 de l'UpM et le Programme environnemental de la BM pour la mer Adriatique.	

Theme V : Production et consommation durables		
Prestation 5.1		
Examen des facteurs influant sur les écosystèmes : activités économiques, modes de consommation, infrastructure et développement spatial plus durables, transports		
Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans : • Evaluation de 10 destinations touristiques pilotes afin d'estimer l'empreinte économique, sociale et écologique • Formulation de lignes directrices sur la mobilité durable • Ratification par les pays de la Convention sur le recyclage écologiquement rationnel des navires • Administration publique : nombre administrations publiques aidées, dans le cadre d'activités menées, à adopter des politiques de passation de marchés verts et d'écobâtiments • Secteur privé : • Nombre d'entreprises soutenues, dans le cadre d'activités menées, à adopter des écolabels, des procédés de production plus propre et la responsabilité sociale de l'entreprise • Universités : • Nombre d'Universités soutenues à inscrire la Production et la consommation durables à leur programme d'études • ONG/société civile : • Nombre d'associations de consommateur favorisant la consommation de produits verts		Objectifs 2012–2013 : • 15 activités de renforcement des capacités sur la PCD organisées avec succès pour au moins 450 professionnels ; • Formation de 100 nouveaux entrepreneurs sur l'entrepreneuriat vert ; • Conseil et soutien techniques apportés à 100 entrepreneurs verts ; • Identification et mise en œuvre de 7 projets pilotes pour l'entrepreneuriat durable innovant ; • Plateforme régionale pour la compétitivité verte et les Antennes GRECO pleinement opérationnelle ; • Au moins deux PME postulant pour les mécanismes financiers de PP ; • 1 prix pour l'innovation concernant l'économie verte attribué à une initiative de projet d'entrepreneuriat et diffusé parmi les pays méditerranéens ; • 2 pays reçoivent un renforcement des capacités sur les marchés publics durables (SPP) afin de développer les Plans d'action nationaux ; • Au moins 1 pays s'engage à mettre en œuvre le Plan national sur les SPP ; • Au moins 2 Universités méditerranéennes bénéficient de 2 des 3 cours en PCD politiques environnementales et POP ; • 2 ONG locales incluent les POP dans leurs programmes de travail et distribution du matériel de sensibilisation à 200 personnes • Au moins 2 Universités méditerranéennes ont introduit des concepts de PCD et de SPP dans leurs programmes académiques ; • Signatures de partenariats et de Protocoles d'entente afin de stimuler les projets mis en œuvre conjointement.
Numéro de l'activité	Statut de la mise en œuvre des activités réalisées du 1er février 2012 au 30 mai 2012	Remarques
5.1.2.1.	De nouveaux entrepreneurs ont reçu une formation sur l' « entrepreneuriat vert » : Des entrepreneurs « verts » ont obtenu un soutien technique afin de développer, élargir leurs projets et créer de nouvelles opportunités d'emplois locaux. Ils ont déposé une demande pour des programmes de soutien technique et/ou financier • Formation en entrepreneuriat vert à Monténégro (Podgorica)	Formation destinée aux entrepreneurs ou aux étudiants en la matière.

	• <i>Formation en entrepreneuriat vert en Turquie (Istanbul)</i>	
5.1.2.3.	Opération d'un Réseau d'antennes locales pour la compétitivité verte et l'économie verte. Développement du suivi systématique d'initiatives CPD et d'études de cas : diffusion des études de cas CPD • <i>Publication de 38 nouvelles études de cas sur la Compétitivité verte (dossiers MedClean).</i> • <i>1 formation sur le renforcement des capacités (au Maroc) pour le développement d'un marché de sous-produits pour les sociétés.</i>	
5.1.3.1.	Dans le cadre de la coopération ENRTP entre le PNUE et l'UE, un projet de 3 ans visant à faciliter l'évolution vers des modèles de consommation et production durables et l'économie verte dans la Méditerranée, avec un budget de 3 100 000 euros (avec un cofinancement de 3 715 00 EUR) a été soumis à l'UE et approuvé. Le projet SWITCH MED abordera le besoin en Méditerranée de promouvoir la consommation et la production durables qui est une priorité thématique clé du programme de travail actuel sur cinq ans du PAM/PNUE, de la SMDD et de la CMDD. L'intégration de la CPD dans les domaines clés pour le développement durable dans la région méditerranéenne tels que l'alimentation, le tourisme, la gestion côtière durable, la fabrication, la mobilité, le logement et les polluants prioritaires tels que DBO et les Polluants organiques persistants (POP), ainsi que le renforcement de la coopération intersectorielle, sont des enjeux importants pour la Méditerranée. Ces enjeux n'ont été abordés que partiellement au moyen des outils juridiques et politiques développés par le PAM/PNUE, PNUE/DTIE et d'autres acteurs nationaux et régionaux.	Les objectifs du projet sont : • <i>Développer des propositions pour l'intégration de la CPD dans le cadre régional méditerranéen de politique et de gouvernance (SMDD, CMDD au sein de la Convention de Barcelone). Développer des recommandations et des enseignements tirés sous-régionaux et évaluer le potentiel de reproduction aux autres parties contractantes de la Convention de Barcelone et développer une feuille de route CPD pour la Méditerranée.</i> • <i>Assister 9 pays couverts par le projet pour la création d'un environnement propice à la CPD à travers le développement participatif et l'approbation des plans d'action nationaux de CPD. Encourager le renforcement sous-régional des capacités en CPD, l'échange d'expérience et la convergence des politiques au cours de ce processus, avec une focalisation principale sur les priorités régionales convenues.</i>

5.1.3.2.	Connaissance accrue des représentants du secteur public, des entreprises et de la société civile sur la PP, CPD, les marchés publics verts, le « green banking », les emplois verts, l'empreinte carbone et hydrique. • <i>Meilleures pratiques environnementales dans la gestion des déchets engendrés par la production d'huile d'olive et les nouvelles technologies : 19-21 mars, Athènes, Grèce (le CAR/PP n'a pas organisé, nous ne faisons qu'aider à identifier les formateurs et nous avons participé à la formation).</i> • <i>Favoriser la création d'emplois « vers » afin de réduire les sources de pollution dans la Méditerranée : 3-5 avril 2012, Athènes, Grèce.</i> • <i>Favoriser l'éco-innovation et l'efficacité des ressources afin d'atteindre une économie « verte » en Israël : 25-26 mars 2012, Tel-Aviv.</i> • <i>Vers une meilleure gouvernance environnementale dans le secteur bancaire en Tunisie :</i> • <i>Introduction à la finance verte ou «Green Banking» : 24-25 Avril 2012, Tunis, Tunisie.</i> • <i>«Technologies propres : Application au secteur de la transformation alimentaire » : 24-25 avril 2012, Sarajevo (Bosnie-Herzégovine).</i>	Développés dans le cadre du projet H2020.
5.1.3.2.	Connaissance accrue des représentants du secteur public, des entreprises et de la société civile sur la PP, CPD, les marchés publics verts, le « green banking », les emplois verts, l'empreinte carbone et hydrique. • <i>Évaluation préliminaire du rôle de l'approche CPD dans la mise en œuvre de l'approche écosystémique pour la gestion des activités humaines dans la Méditerranée.</i>	Document en attente de publication. Matériel de sensibilisation présenté lors de la CdP à Paris et au cours de la Réunion ECAP à Athènes.
5.1.3.2.	Connaissance accrue des représentants du secteur public, des entreprises et de la société civile sur la PP, CPD, les marchés publics verts, le « green banking », les emplois verts, l'empreinte carbone et hydrique. • Organisation à Beyrouth d'un atelier portant sur l'Analyse du cycle de vie dans le secteur alimentaire.	Adressé aux employés du Ministère, aux organisations environnementales et aux universités.

Thème VI : Changement climatique		
Prestation 6.1		
La région méditerranéenne est à même de relever les défis du changement climatique grâce à une meilleure compréhension des vulnérabilités et impacts écologiques potentiels		
Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans : - les indicateurs de l'impact du changement climatique spécifiques à la région méditerranéenne sont disponibles - Au moins deux études sur les impacts du changement climatique et l'élévation du niveau de la mer sont disponibles - Plusieurs études de vulnérabilité sectorielles et transectorielles		- Objectifs 2012–2013 : 2 projets pilotes afin de tester la méthodologie d'évaluation des impacts et des réponses CVC (changements et variabilité climatiques) ; méthodologie et outils pour intégrer les CVC dans la GIZC nationale, un projet pilote pour tester la méthodologie et les outils - Elaboration d'indicateurs de l'impact du changement climatique sur la biodiversité dans les aires spéciales protégées, développement d'un programme d'aide attribué à 3 pays pour aborder les questions de CC et de ses impacts sur les habitats marins naturels et les espèces menacées, 1 Atelier pour la sensibilisation sur les avantages indirects des mesures mises en œuvre pour combattre le changement climatique et les POP - Mise en place et mise en service d'une plateforme en ligne de partage d'information multi-pays sur les changements et la variabilité climatiques - Elaboration et publication d'une analyse régionale du changement climatique et de la vulnérabilité et sur l'identification des zones vulnérables/hotspots - Révision de la TDA pour le bassin méditerranéen en ce qui concerne le changement climatique et la variabilité - Développement et test de méthodologie et outils pour l'intégration des considérations relatives au changement climatique dans la planification et les pratiques nationales de GIZC
Numéro de l'activité	Statut de la mise en œuvre des activités réalisées du 1er février 2012 au 30 mai 2012	Remarques
6.1.1.1.	Estimation de l'eau de surface, de la disponibilité des ressources en eau des bassins méditerranéens en 2025 et en 2050.	
6.1.1.2.	Concernant les zones côtières, développement d'indicateurs pour l'évaluation de l'impact du changement climatique, élaboration de scénarios d'adaptation pour les zones les plus sensibles.	
6.1.3.	Le travail initial sur les indicateurs provisoires du changement climatique dans les AMP a débuté et sera soumis à la discussion lors des Réunions du Comité consultatif SAP BIO et des correspondants nationaux SAP BIO en juillet prochain à Malaga, en Espagne.	
6.1.1.4.	Réunion préparatoire du projet ClimVar du FEM avec l'équipe DIVA en mars 2012 afin de discuter de la possibilité d'une coopération, de définir les activités conjointes, leurs résultats recherchés et la feuille de route. Définition du critère de sélection des projets pilotes et mise en place des listes de données nécessaires en avril. Invitations adressées en mai aux pays pour la mise en œuvre des projets pilotes. Réunion de lancement à Istanbul en mai.	

6.1.1.5.	Analyses régionales de la hausse du niveau de la mer et des ondes de tempêtes, des changements dans les caractéristiques de l'eau et l'acidification marine, avec une focalisation particulière sur les embouchures de fleuves et sur l'identification de zones vulnérables/points chauds (2.1.1 de la proposition ClimVar) idem pour 1.7, 1.8, 2.1, 4.1	
----------	--	--

Thème VI : Changement climatique		
Prestation 6.3 Evaluer et fournir des informations en vue de réduire les impacts environnementaux néfastes des stratégies et technologies d'atténuation et d'adaptation (par ex. fermes éoliennes, énergie océanique, capture et stockage du carbone)		
Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans : • Evaluation de l'intégration du dessalement écologiquement rationnel et de la réutilisation des eaux usées • Lignes directrices fournies sur les modalités d'évaluation des impacts environnementaux d'au moins 3 technologies • Rapport sur les risques liés aux activités de séquestration de CO2		Objectifs 2012–2013 : • Aide apportée à 4 pays pour la réutilisation des eaux usées • 2 projets sur les liens entre les effets du changement climatique et la présence de polluants organiques persistants
Numéro de l'activité	Statut de la mise en œuvre des activités réalisées du 1er février 2012 au 30 mai 2012	Remarques
6.3.1.1	Concernant les nouvelles usines de dessalement gérées correctement : Le MED POL a négocié avec le projet SWIM financé par la CE de soutenir des activités liées au dessalement. Il existe un accord de principe pour soutenir la réalisation d'une évaluation de l'impact du secteur du dessalement sur l'environnement marin méditerranéen et mettre à jour des directives PAM/PNUE – MED POL sur les usines de dessalement adoptées en 2003. Le projet SWIM a mis en place un groupe d'experts régionaux sur le dessalement. MED POL est un membre de ce groupe d'experts régionaux. La première réunion se tiendra en juin 2012. Le PAM/PNUE est un membre du Comité directeur du projet SWIM. Le Comité directeur a accepté d'associer le PAM/PNUE MED POL dans les activités du projet liées à la réutilisation de l'eau et en particulier sur le dessalement conjointement avec l'initiative H2020.	
6.3.1.2.	Concernant une réutilisation plus diffuse de l'eau dans la région : Les activités liées à la réutilisation de l'eau ont eu un faible degré de priorité pour des raisons budgétaires. Cependant, plusieurs activités liées à la réutilisation de l'eau seront réalisées dans le cadre du projet SWIM, dont le MED POL est un partenaire. Un soutien sera apporté aux pays du sud de la Méditerranée. Tous les efforts seront consentis afin de capitaliser sur cette expérience pour le partage d'informations sur les meilleures pratiques au niveau méditerranéen.	

Annexe II
Programme de travail 2012-2013, Prestations, Objectifs et Activités

PNUE/PAM PROGRAMME DE TRAVAIL 2012–2013**Thème I : Gouvernance****Prestation 1.1 Renforcement de la cohérence, de l'efficacité et de l'obligation redditionnelle au plan institutionnel****Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans :**

- Evaluation du taux de satisfaction des organes et partenaires décideurs (qualité, respect des délais et pertinence des travaux menés par le Secrétariat et les composantes du PAM)
- Mise en place de systèmes internes d'évaluation des performances
- Mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du plan sur 5 ans
- Préparation d'un certain nombre de décisions et politiques en consultation avec les partenaires
- Taux d'accroissement des partenariats entre organisations de la société civile/secteur privé et PAM

Objectifs 2012–2013 :

- Taux de satisfaction des réunions dépasse les 70%
- 3 propositions de projets à grande échelle sont finalisées et opérationnelles afin de soutenir les priorités principales
- Toutes les Parties contractantes sont tenues informées des questions horizontales et émergentes du PAM en cohérence avec les processus mondiaux et régionaux des NU (telle que la gestion fondée sur l'écosystème, la gouvernance des hautes mers et l'aménagement de l'espace marin)
- Au moins 3 nouveaux partenaires PAM admis dans la liste révisée des partenaires du PAM
- Au moins 2 accords de coopération sont signés avec 3 organisations internationales/régionales
- Accords de pays CAR signés
- Tous les événements PAM organisés conformément au critère durable fondé sur le guide des Evénements durables

1.1.1 Organes politiques du PAM/Convention de Barcelone et de ses Protocoles sont entièrement opérationnels et efficaces

- 1.1.1.1 Succès de la 17ème réunion des Parties contractantes ; des salles de réunions appropriées et services du Secrétariat fournis ; documents de travail mis à disposition des Parties en 4 langues de travail dans les délais ; représentation appropriée assurée ; traduction et publication des rapports dans 4 langues.

- 1.1.1.2 Succès de 3 Réunions du Bureau ; évaluation des progrès obtenus ; indications fournies au Secrétariat ; distribution des documents de travail et des rapports conformément au Règlement intérieur.

1.1.2 Système des points focaux du PAM et des composantes pleinement aligné

- 1.1.2.1 Succès de la réunion des points focaux du PAM ; observation de progrès réalisés au cours de l'exercice biennal précédent ; avant-projets de décisions thématiques décidés ; révision du programme de travail et du budget ;
- 1.1.2.2 Succès de la réunion des points focaux MED POL ainsi que de la réunion régionale sur le suivi ;
- 1.1.2.3 Succès de la réunion des points focaux REMPEC
- 1.1.2.4 Succès de la réunion conjointe des points focaux CAR/PB, CAR/PAP, CAR/INFO
- 1.1.2.5 Succès de la réunion des points focaux CAR/ASP
- 1.1.2.6 Succès de la réunion des points focaux CAR/PP
- 1.1.2.7 Réalisation de la révision fonctionnelle intersystème

1.1.3 Organes consultatifs du PAM pour un développement durable pleinement opérationnel et efficace

- 1.1.3.1 Succès de la 15ème CMDD et de la réunion annuelle du Comité directeur ; soumission des rapports à la 18ème Réunion des PC ; rapports préparés et traduits, avancement de la mise ç jour et de la mise en œuvre de la SMDD, mise en œuvre des résultats méditerranéens partagés avec les membres de la CMDD, y compris le travail pour l'intégration de la PCD, économie verte et adaptation au changement climatique.

1.1.4 Evènements PAM verts

- 1.1.4.1 Tous les évènements du PAM et ses composantes sont organisés selon le critère de durabilité

1.1.5 Approches intégrées et rationnelles dans la mise en œuvre des aspects horizontaux et émergents

- 1.1.5.1 Garantie de la participation des parties pour la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche écosystémique (AE)
- 1.1.5.2 Suivi régulier des questions relatives à la gouvernance des hautes mers ; préparation de documents politiques et conseils juridiques et techniques aux Parties contractantes, atelier sur l'établissement de rapports pour le processus régulier, travail du PAM sur la gouvernance des hautes mers projeté au niveau régional et mondial
- 1.1.5.3 Gestion des énergies renouvelables et des techniques d'atténuation telles que la séquestration du carbone par les organes décideurs du PAM et liens établis avec les processus mondiaux ; préparation de documents politiques et conseils juridiques et techniques aux Parties contractantes, finalisation de l'évaluation technique
- 1.1.5.4 Compréhension et mise en œuvre de l'aménagement de l'espace marin de façon appropriée en ligne avec la GIZC, développement d'approches et synergies garanties avec d'autres organisations pertinentes

1.1.6 Capacité améliorée pour la planification stratégique intégrée en utilisant la gestion axée sur les résultats

- 1.1.6.1 PdT 2014-2020 préparé, PdT 2014-2015 aligné avec le PdT sur 5 ans mis à jour, renforcement de la gestion axée sur les résultats, indicateurs pour mesurer le rapport coût-efficacité de la mise en œuvre du PdT par prestation mise en place.
- 1.1.6.2 Évaluation de la mise en œuvre du PdT, résultats soumis au Bureau et à la réunion des points focaux du PAM, proposition d'une nouvelle procédure de planification du programme
- 1.1.6.3 Mise en place du plan commun de mobilisation des ressources, formulation de proposition de projet pour soutenir les priorités de PdT sur 2 ans et 5 ans
- 1.1.6.4 Accords de pays CAR signés et mis en œuvre, Réunion annuelle du Comité directeur du CAR

1.1.7 Partenariats orientés sur les résultats établis avec les organisations internationales et de la société civile et les partenaires du PAM

- 1.1.7.1 Coopération interagence établie ; Accords de collaboration existants avec des acteurs régionaux clés mis à jour et partagés avec le Bureau, activités conjointes avec les partenaires mises en œuvre s'il y a lieu.
- 1.1.7.2 Soutien stratégique aux ONG pour la mise en œuvre de la décision IG 17/5 sur la coopération PAM/Société civile ; révision et mise à jour de la liste des partenaires PAM ; Politiques/décisions discutées avec les partenaires du PAM avant leur adoption ; mise en œuvre des activités conjointe ; renforcement de la participation des ONG dans le processus de prise de décision du PAM.
- 1.1.7.3 Partenariat avec la BM CMIM pour une meilleure gouvernance de la Méditerranée

1.1.8 Coordination efficace sur le Projet MedPartnership ;

- 1.1.8.1 Succès de la réunion annuelle du Comité directeur, réalisation de l'évaluation à mi-parcours, finalisation et soumission au FEM de l'Examen d'état d'avancement du projet (PIR) pour 2012 et 2013, succès des réunions du groupe de coordination, coordination réussie du projet FEM de variabilité du climat

Prestation 1.2 Déficiences d'application corrigées : Parties contractantes aidées à atteindre les objectifs de la CB, des protocoles et des stratégies adoptées

Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans :

- Nombre de politiques, lignes directrices et plans régionaux adoptés et financés
- Adoption d'ici 2011 d'une stratégie régionale sur les déchets marins
- Adoption d'ici 2011 d'une stratégie régionale sur la gestion des eaux de ballast
- Nombre d'inspecteurs environnementaux par nombre d'installations
- Préparation d'ici 2012 d'une base de données et lignes directrices sur les mouvements illicites

de déchets dangereux

- Indicateurs SMDD documentés et confrontés
- Performance et accessibilité du système de rapports en ligne (rapports soumis en ligne et accessibles en temps voulu)

Objectifs 2012–2013 :

- Minimum de 3 ou 4 politiques régionales/plans/lignes directrices évalués, mis à jour ou finalisés (SMDD, GIZC, SAPBIO, SAPMED)
- Finalisation de la politique intégrée d'évaluation conformément à l'approche écosystémique
- Développement du programme intégré de suivi
- SMDD mise à jour selon le critère du PCD et de l'économie verte
- Au moins 12 pays assistés afin de mettre en œuvre des politiques régionales/plans et directives au niveau national, y compris l'alignement de leur SNDD avec la SMDD ;
- 2 pays soutenus dans la mise en œuvre des Plans d'action nationaux de PCD ;
- Examen et évaluation de performance de 3 ASPIM ;
- 22 Parties contractantes fournissent des rapports sur la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles ;
- Défis de respect des obligations dans au moins deux sujets identifiés/facilités
- 4 pays assistés dans la mise en œuvre de la stratégie sur les déchets marins
- 3 pays assistés pour l'amélioration des systèmes d'inspection
- Mise en œuvre de 2 projets pilotes sur la gestion des déchets marins

1.2.1 Politiques régionales, directives et plans nécessaires pour la mise en œuvre effective de la Convention, des protocoles et des stratégies adoptés, mis à jour et mis en œuvre.

Mise en œuvre de la SMDD

- 1.2.1.1 Mise à jour/développement des indicateurs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable suite à l'évaluation de la mise en œuvre de la SMDD et à sa présentation lors de la 15ème réunion de la CMDD
- 1.2.1.2 Intégration du PCD et de l'économie verte dans la SMDD, y compris les indicateurs PCD, et coopération régionale à travers un dialogue des parties prenantes et la mobilisation d'autres acteurs dans le cadre de la CMDD se fondant également sur les expériences de la mise en œuvre du PCD dans d'autres régions (SWITH-Asia) et préparant le Plan de mise en œuvre pour les activités méditerranéennes SWITCH.

Gestion fondée sur l'écosystème

- 1.2.1.3 Préparation du Programme intégré de suivi fondé sur l'approche écosystémique
- 1.2.1.4 Déterminer le Bon état écologique (GES° et les objectifs dans le cadre de l'Approche écosystémique pour 10 objectifs écologiques, pilotage adapté et soutien du processus comme il convient et soutenir ce processus à travers une analyse socio-économique et des coûts de la dégradation environnementale
- 1.2.1.5 Préparer la politique PAM selon l'évaluation de l'environnement marin et côtier en vertu de l'approche écosystémique et les procédés réguliers

Protocole « offshore »

- 1.2.1.6 Evaluation des systèmes juridiques et administratifs nationaux, y compris l'autorisation, l'inspection, la préparation et les capacités de réponses disponibles dans la région méditerranéenne en ce qui concerne les activités offshore y compris la préparation d'un plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole « offshore ».

PAS BIO

- 1.2.1.7 Mise à jour du Programme stratégique afin de protéger la biodiversité marine et côtière (PAS BIO) avec le Plan d'action stratégique CDB pour la biodiversité 2011-2020 et l'approche écosystémique
- 1.2.1.8 Évaluation de la mise en œuvre du PAS MED par le biais des PAN et en tenant compte de l'application progressive de l'approche écosystémique

Plan régional sur la gestion des déchets marins

- 1.2.1.9 Préparation d'un Plan régional détaillé sur les déchets marins incluant les coûts, objectifs, échéances et programmes de mesures dans le cadre de l'Article 15 du Protocole « tellurique »
 - a. Exécution de certaines activités du Cadre stratégique de gestion des déchets marins :
 - b. aider les autorités infranationales et locales à élaborer des propositions de financement d'activités (Politique de voisinage de l'UE, BEI, Banque africaine de développement, FEM, etc.) (activité 1.13)
 - c. encourager l'adoption par les ONG et les communautés de pêche de zones exemptes de déchets (activité 2.8)
 - d. encourager les autorités locales à travailler avec les écoles et les ONG au nettoyage des plages (activité 3.9)
 - e. convenir d'un niveau de référence d'un objectif de réduction des déchets marins (activité 4.4)
 - f. intégrer le système sur les déchets marins à l'Infosystème MED POL (activité 4.5)
 - g. instaurer une surveillance continue des déchets marins sur la base du processus ECAP (activité 4.10)
 - h. surveiller et cartographier les engins de pêche perdus/abandonnés et faire rapport rendre au MED POL (activité 5.10)
 - i. aider le secteur de la pêche à récupérer les engins de pêche perdus (activité 5.11)
 - j. encourager l'adoption par les ONG et les communautés de pêche de zones exemptes d'engins de pêche perdus/abandonnés (activité 5.13)

Mise en œuvre du Plan d'action sur le Protocole de GIZC

1.2.1.10 Définition d'un Cadre régional commun de GIZC

1.2.2 Aide aux pays afin de mettre en œuvre les politiques et directives régionales

- 1.2.2.1 Aider les pays à préparer la SNDD conformément à la SMDD
- 1.2.2.2 Soutien dans l'application des Plans d'actions nationaux de PCD
- 1.2.2.3 Aider les pays à mettre en place les Plans régionaux adoptés dans le cadre de l'Art. 15 du Protocole « tellurique », mettre à jour si nécessaire les Plans régionaux adoptés et développer des PIN (plans nationaux de mise en œuvre) dans le cadre de la Convention de Stockholm
- 1.2.2.4 Assistance technique aux pays pour la mise en œuvre des Protocoles « déchets dangereux » et « immersions »
- 1.2.2.5 Aide aux pays pour l'amélioration des systèmes d'inspection
- 1.2.2.6 Formation et bourses
- 1.2.2.7 Pays prêts à se soumettre à une vérification de leur niveau de mise en œuvre des instruments obligatoires de l'OMI
- 1.2.2.8 Préparation des États du pavillon à couvrir les obligations en vertu des Conventions de l'OMI
- 1.2.2.9 Pays mieux préparés à exercer leurs fonctions d'États du port, renforcement du régime de contrôle des navires par l'État du port (PSC)
- 1.2.2.10 Amélioration du contrôle du trafic maritime par le développement de la capacité du STM
- 1.2.2.11 Amélioration de la sécurité maritime et de la prévention de la pollution

1.2.3 Réalisation de rapports et mise en œuvre efficaces

- 1.2.3.1 Recherches plus approfondies sur la mise en place par les PC des Directives sur les questions de responsabilités et de compensation conformément à la Décision IG 17/4 et les dispositions respectives de la Convention et du Protocole « offshore ». Propositions concernant l'opportunité d'une action supplémentaire à la 18ème réunion des PC.
- 1.2.3.2 Aider les pays à soumettre leur rapport en vertu de l'art. 26 de la Convention de Barcelone, fourniture de conseils juridiques et techniques, mise à jour du formulaire de rapport, mise en place d'une base de données et liens avec InforMEA sécurisés
- 1.2.3.3 3 ASPIM évaluées (Réserve marine Banc des Kabyles / îles Habibas / AMP de Portofino)

1.2.4 Mécanismes de respect des obligations et procédures pleinement opérationnelles

- 1.2.4.1 Succès de la réunion du Comité de respect des obligations (CC), situations de non-respect des obligations identifiées et traitées, assistance technique et juridique aux pays afin de surmonter les difficultés, conseil juridique fourni à l'Unité de coordination, présentation du rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles au cours de la réunion des PC.

Prestation 1.3 Connaissances et informations gérées et communiquées de manière efficace

Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans :

- Stratégie d'information et de communication élaborée, adoptée et mise en œuvre
- Publication d'un rapport sur l'état de l'environnement tous les deux ans et publication tous les 4 ans d'un rapport sur l'état de l'environnement et du développement
- Données relatives à l'environnement marin et côtier accessibles aux Parties contractantes
- Nombre de politiques, rapports et publications soumis aux parties prenantes et au public en général et au moins 1 symposium par an
- Fonctionnement de l'infosystème PAM

Objectifs 2012–2013 :

- Noyau régional InfoMAP en fonctionnement et utilisé par les composantes PAM et les PC en 2012, liant les noyaux des composantes PAM ;
- Noyau MED POL opérationnel et utilisé par les pays dès 2012 ;
- Données relatives au milieu marin et côtier accessibles à travers le développement d'un système d'information sur la biodiversité CHM et Med SIG (noyau CAR/ASP) ;
- Plateforme de gouvernance GIZC opérationnelle en 2012 (noyau CAR/PAP) ;
- Site Internet PAM mis à jour, opérationnel en 2012 ;
- Publication du rapport sur l'état de l'environnement et du développement ;
- Publication de 3 évaluations sectorielles détaillées (pollution, biodiversité, GIZC) ;
- Au moins 2 communications PAM majeures à la presse sur des questions clés, 2 numéros de MedWaves publiées sur Internet ;
- Au moins 3 projets réussis communiqués au public, Journée de la côte célébrée dans 2 pays

1.3.1 Poursuite du développement d'INFO MAP y compris l'intégration de systèmes d'information des composantes PAM

InfoMAP noyaux régionaux et nationaux

- 1.3.1.1 Finalisation du noyau régional INFO MAP, modèle pour collecter les besoins des utilisateurs, préparation des lignes directrices techniques et du document d'analyse des besoins des utilisateurs, normes Infomap communes et partagées pour l'interopérabilité, services régionaux Infomap, centre de données, agora, portail partagé Infomap, finalisation des outils Web 2.0
- 1.3.1.2 Aide aux pays dans la mise en place de noyaux environnementaux nationaux d'infomap intégrés et partagés s'il y a lieu, préparation de la feuille de route nationale SEIS en 3 projets pilotes
- 1.3.1.3 Visite de pays, rapport d'analyse sur les besoins des utilisateurs, feuille de route spécifique à chaque pays

- 1.3.1.4 Infrastructure de données spatiales InfoMAP, définition de cas d'utilisation pour le SDO fondés sur l'approche écosystémique, mettre en œuvre des cas d'utilisation avec les Composantes et les pays, réalisation de test d'interopérabilité, préparation de lignes directrices techniques, apport d'aide, révision des outils existants et des moyens de surveillance et de vigilance de la mer Méditerranée et de ses côtes

Mise à jour du système d'information des composantes PAM

- 1.3.1.5 Maintenance et poursuite du développement du centre d'échange régional et thématique sur la biodiversité (CHM) et du système d'information MedGIS sur la biodiversité
- 1.3.1.6 Mise à jour de l'interface de cartographie MISESD, ajout d'outil de créations de cartes thématiques
- 1.3.1.7 Données mises à jour accessibles de manière permanente à travers l'interface MISESD
- 1.3.1.8 gestion des bases de données MED POL, développement de SIG, maintenance du système Info
- 1.3.1.9 Analyse des besoins des utilisateurs pour l'intégration de la plateforme GIZC dans InfoMAP.

1.3.2 Mettre à jour et entretenir les sites du PAM et de ses composantes ainsi que les bibliothèques en ligne

Sites Internet du PAM et de ses composantes

- 1.3.2.1 Mise à jour et entretien en termes de structure et de contenu du Site Internet du PAM y compris de la CMDD/SMDD et MedPartnership, projet de plan d'action pour le renforcement et l'harmonisation des sites Internet du PAM et des CAR
- 1.3.2.2 Bibliothèque intégrée PAM/PNUE en ligne, y compris sa maintenance (achat d'ouvrages et de périodiques)
- 1.3.2.3 Site MEDPOL efficace et mis à jour
- 1.3.2.4 Mise à jour et entretien du système d'information REMPEC et de l'outil de soutien

1.3.3 Partage et échange des connaissances

- 1.3.3.1 Rapport sur l'état de l'environnement 2013
- 1.3.3.2 Développement d'une plateforme de gouvernance de GIZC
- 1.3.3.3 Synthèse du rapport d'évaluation, in introduction aux aspects juridiques et techniques du Protocole GIZC
- 1.3.3.4 Renforcement des capacités sur le Protocole GIZC, y compris la réalisation d'une formation virtuelle MedOpen
- 1.3.3.5 Mise à jour de l'information sur le trafic maritime et comparaison des tendances de trafic avec les tendances précédentes
- 1.3.3.6 Atelier de partage des leçons tirées de l'incident Deepwater Horizon
- 1.3.3.7 Sensibilisation sur la Convention de Hong Kong sur le recyclage des navires
- 1.3.3.8 Création de communautés mondiales intéressées dans la PCD, co-feeding, à travers une interaction en ligne (plus de 150 membres participant), diffusion efficace et échange de connaissances sur la PCD parmi les parties prenantes méditerranéennes et les composantes PAM
- 1.3.3.9 Réplication réussie des meilleures pratiques de la réduction de pollution/protection de la biodiversité et de la GIZC

- 1.3.3.10 Collecte et diffusion des résultats des projets de R&D relatifs à l'environnement marin et côtier, création périodique d'une newsletter

1.3.4 Campagne d'une seule voix pour le PAM/PNUE

- 1.3.4.1 Présentation au cours du Rio+20 de la contribution du PAM et de la CMDD au développement durable (focalisation sur l'économie verte, la PCD et la gouvernance)
- 1.3.4.2 Définir l'approche et la ré-conception générale des nouvelles publications (y compris MedWaves, le matériel technique, les rapports thématiques, le rapport phare, les études de cas de projet axées sur les résultats) et s'assurer que des bulletins d'information électroniques réguliers sont envoyés. Rapports MTS et leurs enregistrement sur CD-ROM
- 1.3.4.3 Matériel d'information sur la réduction de la pollution
- 1.3.4.4 Directives mises à jour pour la préparation de Stratégies nationales de GIZC, directives pour la préparation de Plans GIZC, rapport de synthèse sur les méthodologies de gestion de l'aménagement des paysages, Directives sur les eaux urbaines, directive sur la gestion des plages
- 1.3.4.5 Stratégie des médias, ONG et entreprises développée dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de communication. Réaliser des ateliers régionaux avec les parties intéressées et les multiplicateurs afin de coordonner les actions communes. Formation média pour les porte-parole du PAM
- 1.3.4.6 Organisation d'événements environnementaux méditerranéens, diffusion des principaux projets réussis, participation aux événements clés y compris à un événement en marge de Rio+20, matériel relatif au projet MedPartnership, sensibilisation en ce qui concerne la biodiversité marine et côtière, le changement climatique et promotion de la Journée de la côte et le Protocole GIZC

Thème II : Gestion intégrée des zones côtières

Prestation 2.1 La gestion des zones côtières permet de parvenir à un véritable équilibre entre développement et protection (développement durable du littoral)

Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans :

- Nombre de ports/marins équipés d'installation de réception adéquates par rapport au nombre de ports/marinas du pays
- Mise en œuvre de plusieurs projets pilotes
- Nombre de parties contractantes intégrant les lignes directrices sur les récifs artificiels

Objectifs 2012–2013 :

- Directives GIZC mises à jour ; aide apportée à 4 pays afin de préparer les Plans et Stratégies nationales de GIZC
- Aide apportée à 1 pays pour finaliser le PAC ; 4 pays aidés pour la mise en œuvre des PAC
- Questions relatives à la biodiversité et la PCD intégrées dans au moins 3 processus GIZC
- Indicateurs GIZC finalisés

Mise en œuvre du Plan d'action du Protocole GIZC

2.1.1 Aider les pays à préparer les Stratégies et Plans de GIZC

- 2.1.1.1 Stratégies et Plans nationaux de GIZC en Albanie, Monténégro, Algérie et Syrie ; Cadre méthodologique interactif pour la GIZC, schéma pour les Stratégies GIZC adapté aux pays de l'Adriatique

2.1.2 Mise à jour et préparation des méthodologies de GIZC

- 2.1.2.1 Mise à jour des directives de GIZC, schéma pour les Stratégies et plans de GIZC, MSP, risques côtiers, changement climatique, gestion du paysage, tourisme, politiques foncières, capacité de charge. Analyse du changement dans l'utilisation des terres grâce aux images satellites
- 2.1.2.2 Développement d'une méthode prospective territoriale participative.
- 2.1.2.3 GIZC indicateurs conformes à l'approche écosystémique élaborés et testés
- 2.1.2.4 Réalisation et test d'un formulaire sur l'état et l'évolution des zones côtières
- 2.1.2.5 Développement et promotion de méthodologies de gestion du paysage, atelier régional/formation pour la présentation d'études thématiques et l'introduction de méthodologies

2.1.2.6 La liste des ports qui seront équipés en priorité d'infrastructure d'accueil est établie

2.1.3 Mise en œuvre du Protocole GIZC à travers des initiatives spécifiques locales et politiques

2.1.3.1 Projets préparés et mis en œuvre (PAC en Espagne, Italie, France, Monténégro, projet pilote sur les effets négatifs et MSP, capacité de charge, etc.) promotion de l'intégration des questions relatives à la biodiversité et à la PCD dans le processus de GIZC et les projets PAC

2.1.3.2 Rapport d'évaluation sur la PAC et mise à jour du manuel PAC, organisation d'un atelier régional

Thème III : Biodiversité

Prestation 3.1 Identification et évaluation des services écosystémiques rendus par le milieu marin et côtier

Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans :

- Une évaluation globale disponible dès 2011
- Réaliser et publier au moins 6 études de cas

Objectifs 2012–2013 :

- Finalisation et publication de 3 études économiques (impact économique des aires protégées et pêche durable), formation de 20 experts sur les questions relatives aux services écosystémiques

Gestion fondée sur l'écosystème

3.1.1 Évaluation de l'impact économique

- 3.1.1.1 Estimation de l'incidence économique des aires marines protégées sur le développement territorial.
- 3.1.1.2 Evaluation socio-économique conjointe avec le CGPM sur les activités de pêche dans les écosystèmes pélagiques et les habitats benthiques de profondeur (hautes mers y compris mers profondes) ; évaluation de la valeur économique des habitats pélagiques et en mer profonde
- 3.1.1.3 Évaluation de l'impact économique de la pêche durable dans la mer Méditerranée

3.1.2 Aider les pays à mettre en place des études de cas sur les sites pilotes en ce qui concerne les services rendus par les écosystèmes marins et côtiers

- 3.1.2.1 Formation de 20 experts nationaux

Prestation 3.2 Conservation et utilisation durable de la biodiversité (vision stratégique, nouveaux objectifs dans le contexte de l'après 2010, y compris la pêche, les eaux de ballast, les espèces non indigènes, espèces menacées et en danger)

Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans :

- Mise en place d'indicateurs adéquats
- Nombre de changements dans le statut des espèces figurant dans la liste des espèces menacées

- Nombre de programmes conjoints de conservation des espèces en danger
- Nombre de Parties contractantes ayant des plans nationaux de protection des espèces en danger
- Nombre de plans d'action menés à bien dans le cadre des plans d'action régionaux
- Elaboration de lignes directrices

Objectifs 2012–2013 :

- 1 Atlas de distribution des prairies sous-marine dans la Méditerranée,
- Etablissement d'une liste de référence des types d'habitats pélagiques,
- Mise à jour de 2 plans d'action sur les espèces menacées ;
- Préparation du Plan d'action sur les habitats marins sombres de la Méditerranée,
- Préparation d'une liste de références taxonomique
- Assistance fournie à 2 pays pour le suivi des herbiers de Posidonies
- Assistance fournie à 3 pays pour le suivi et l'exécution de la Convention et de la Stratégie sur les eaux de ballast

3.2.1 Assistance aux pays afin de réaliser des études de terrain, suivre et cartographier la biodiversité

- 3.2.1.1 Cartographie des prairies sous-marines et autres assemblages et habitats particulièrement importants pour l'environnement marin en Méditerranée, élaboration d'un atlas de la distribution des prairies sous-marines dans la mer Méditerranée
- 3.2.1.2 Renforcement du système méditerranéen de suivi des composantes de biodiversité
- 3.2.1.3 Renforcement du Mécanisme régional de collecte, de compilation et de circulation des informations sur les espèces invasives non indigènes ; mécanisme régional d'échange de données mis en place et opérationnel
- 3.2.1.4 Élaboration d'une liste de référence des types d'habitats pélagiques

3.2.2 Assistance aux pays afin de mettre en œuvre les Plans d'action régionaux sur les espèces en voie de disparition

- 3.2.2.1 Organiser le 2ème Symposium méditerranéen sur les formations coralligènes et le 5ème Symposium sur la végétation marine (back to back)
- 3.2.2.2 Mise en œuvre ou mise à jour des calendriers des Plans d'action régionaux : phoques moines, tortues, cétacés, oiseaux et requins

3.2.2.3 Organisation du deuxième Symposium sur les espèces d'oiseaux listés en Annexe II du Protocole ASP/DB : recommandations spécifiques pour protéger les espèces

3.2.2.4 Harmoniser les priorités de l'Initiative méditerranéenne sur la taxonomie (MIT) avec l'Initiative taxonomique mondiale (GIT)

3.2.2.5 Élaboration de listes de références taxonomiques

3.2.2.6 Élaboration du Plan d'action sur les habitats marins sombres de Méditerranée (grottes marines, canyons, etc.)

3.2.3 Assistance aux pays afin de mettre en œuvre la Convention pour la gestion des eaux de ballast (BWM)

3.2.3.1 Davantage de sensibilisation et meilleure connaissance des dispositions de la Convention sur la gestion des eaux de ballast (BWM)

3.2.3.2 Développement de Stratégies nationales de gestion des eaux de ballast

3.2.3.3 Renforcement et harmonisation du personnel de surveillance

3.2.3.4 Les Etats côtiers sont capables d'identifier rapidement les menaces possibles d'espèces exotiques invasives des navires entrants

Prestation 3.3 Elargissement, renforcement et bonne gestion du réseau d'aires marines et côtières protégées (AMP), y compris les aires situées au-delà des juridictions nationales (ABNJ)

Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans :

- Création d'AMP
- Superficie couverte par les AMP(km²)
- Evaluation des plans de gestion des AMP/ASPIM

Objectifs 2012–2013 :

- Rédaction d'au moins 2 avant-projets pilotes pour l'établissement d'ASPIM conjointes et de plans de gestion
- Création de nouvelles AMP et de leur plan de gestion
- Elaboration et disponibilité de directives et d'outils d'apprentissage sur les AMP
- Organisation d'une conférence méditerranéenne sur les Aires marines protégées
- Mise à jour de trois plans de gestion des ASPIM afin d'y inclure l'approche de gestion fondée sur l'écosystème

- Formation de 200 gestionnaires des aires marines protégées

3.3.1 Aider les pays à mettre en place des ASPIM

- 3.3.1.1 Des processus de consultation sont initiés et soutenus financièrement et techniquement
- 3.3.1.2 Participation à des campagnes océanographiques en pleine mer, y compris en mers profondes, élaboration de plans de gestion fondés sur l'approche écosystémique , amélioration des connaissances, collecte de nouvelles données
- 3.3.1.3 Soutenir le travail du groupe qui sera responsable de l'élaboration des rapports communs de présentation pour l'inclusion de zones dans la liste ASPIM, collecte des données existantes et réalisation de rapports de présentation
- 3.3.1.4 Élaboration des plans de gestion fondés sur l'approche écosystémique pour deux ASPIM en haute mer et ses objectifs écologiques et opérationnels, y compris la mise en place des organes de gestion et du plan de surveillance ; Plans et organes de gestion opérationnels.

3.3.2 Renforcement du réseau d'aires marines protégées

- 3.3.2.1 Mise en place de mécanismes de coordination pour la gestion des AMP régionales, mise en œuvre de campagnes de sensibilisation, de communication et d'information
- 3.3.2.2 Identification et planification de nouvelles AMP pour étendre le réseau régional et renforcer sa représentativité, y compris la préparation de leurs Plans de gestion et de leurs mécanismes de participation des Parties prenantes, élaboration et diffusion de lignes directrices et d'outils d'apprentissage sur les AMP.
- 3.3.2.3 les nouveaux gestionnaires et intervenants des AMP acquièrent de l'expérience dans leur propre AMP
- 3.3.2.4 Projets de démonstration afin de garantir une durabilité financière des réseaux d'AMP régionaux et nationaux
- 3.3.2.5 Conférence méditerranéenne sur les Aires marines protégées en relation avec la CDB et les objectifs PAS BIO
- 3.3.2.6 Evaluation de la représentativité et de l'efficacité des aires marines et côtières protégées

Thème IV : Prévention et maîtrise de la pollution

Prestation 4.1 Alerte précoce à la pollution (déversements massifs, substances toxiques/potentiellement dangereuses)

Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans :

- Nombre de plans d'urgence nationaux adoptés/nombre de Parties contractantes
- Mise à jour et publication tous les deux ans de cartes des zones sensibles et des « points chauds »
- Réalisation au besoin de rapports sur les nouveaux polluants nécessitant une attention particulière
- Rapport élaboré tous les deux ans sur les tendances des niveaux de pollution
- Préparation et mise en œuvre de programmes nationaux de suivi par tous les partenaires contractant d'ici 2014
- Evaluation et publication d'un rapport sur les apports fluviaux d'éléments nutritifs d'ici 2013

Objectifs 2012–2013 :

- Toutes les parties contractantes ont adopté un plan national d'urgence ;
- Préparation de l'évaluation sur le statut de la pollution
- Adoption de CAE pour les polluants clés
- Réception de données de qualité de la part d'au moins 15 pays
- Evaluation des apports fluviaux d'éléments nutritifs

4.1.1 Réalisation d'évaluation de la pollution et soutien au pays pour la mise en œuvre du programme de suivi

4.1.1.1 Préparation de l'évaluation de l'ordre de magnitude des substances nutritives de sources diffuses

4.1.1.2 Aide apportée à 4 pays pour la mise en œuvre de programmes nationaux de suivi

- a. Assurance de la qualité des données pour garantir la qualité des données figurant dans la base MED POL
- b. Réunion pour étudier le programme de suivi et pour discuter des détails techniques et opérationnels du suivi

4.1.1.3 Assurance de la qualité des données en ce qui concerne l'analyse des eaux de baignade

4.1.1.4 Evaluation des besoins nationaux pour le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du programme de suivi intégré d'ECAP

4.1.2 Assistance technique au pays dans le domaine de la responsabilité et de l'indemnisation pour la pollution marine causée par les navires

- 4.1.2.1 Connaissances renforcées dans la gestion des demandes d'indemnisation relatives au déversement d'hydrocarbures
- 4.1.2.2 Amélioration de la sensibilisation et des connaissances sur la responsabilité des incidents de pollutions liées aux HNS.

4.1.3 Soutien aux pays dans le domaine de la préparation et de la réponse en cas d'incident de pollution marine

- 4.1.3.1 Augmentation du niveau de connaissance et de préparation au niveau national dans le domaine de la planification d'urgence
- 4.1.3.2 Augmenter le nombre d'adoption et de révision de Plans nationaux d'urgence (HNS/déversement d'hydrocarbures) dans la région méditerranéenne
- 4.1.3.3 Fournir une expertise immédiate sur site et/ou à distance en cas d'incident de HNS ou de déversement d'hydrocarbures y compris la réponse en cas de faune mazoutée
- 4.1.3.4 Améliorer la capacité de réponse du réseau
- 4.1.3.5 Les Parties contractantes ont une approche commune à l'évaluation du risque
- 4.1.3.6 Renforcement des connaissances sur la gestion des déchets et le développement d'un Plan national de gestion des déchets pétroliers
- 4.1.3.7 Mise à jour et exécution des arrangements de coopération sous-régionaux de réponse

Prestation 4.2 Réduction des niveaux de pollution du milieu marin et côtier de la Méditerranée

Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans :

- Volume des investissements dans le cadre du programme MeHSIP du Part. strat. FEM, de la coopération bilatérale et des dépenses nationales affectés aux « points chauds » de pollution
- Projets IETMP (PRTR) préparés pour au moins 4 pays
- Enquête de satisfaction auprès des gestionnaires de personnel formés au traitement des eaux usées
- Nombre de rapports sur respect des obligations des normes de pollution des eaux de baignades et des eaux conchyliques

Objectifs 2012–2013 :

- 2 pays assistés afin d'établir des IETMP ;
- 40 experts formés dans l'opération et la gestion des stations de traitement des eaux usées
Envoi de 20 rapports de respect des obligations
- 10 pays soutenus afin de mobiliser les ressources pour la mise en œuvre des PAN
- 3 renforcements de capacité pour chacun des 4 pays sur la GES des PCB y compris la mise en fonctionnement de pages Internet et de brochures sur la GES des PCB pour les 4 pays
- 6 pays assistés dans l'application de MTD et MPE et d'alternatives pour la prévention et la minimalisation de mercure, de POP et de DBO dans le secteur alimentaire
- 2 ONG locales incluant les POP dans leurs programmes de travail et diffusant le matériel de sensibilisation à 200 personnes
- un réseau régional de magistrats et de fonctionnaires de police impliqués dans la pollution marine engendrée par les navires est mis en place et en fonctionnement

4.2.1 Projet de démonstration de réduction de pollution, y compris la bonne gestion des POP

- 4.2.1.1 Adoption de la politique pour la réduction de la pollution en ce qui concerne les tanneries, le phosphogypse, les huiles de graissage et les batteries au plomb
- 4.2.1.2 Élimination de 700 tonnes de PCB dans 3/4 pays
- 4.2.1.3 Identification et diffusion de MTD et MPE dans les secteurs d'activité de l'Égypte, du Maroc et de la Tunisie dans le cadre des Plans d'action régionaux (Projet BAT4MED)
- 4.2.1.4 Assistance technique aux pays non visés par le BAT4MED dans l'application des MTD et MPE et les alternatives pour la prévention et la minimalisation de mercure, nouveaux POP et DBO dans le secteur alimentaire
- 4.2.1.5 Assistance aux pays afin de réduire les POP involontaires, les gaz à effet de serre et les métaux lourds en développant/mettant à jour des MTD et MPE dans les secteurs économiques clés des pays méditerranéens
- 4.2.1.6 Activités de sensibilisation et de renforcement des capacités et matériel pour assister les pays méditerranéens pour une bonne gestion des stocks de PCB dans les sociétés électriques nationales

4.2.2 Mettre en place un IETMP

- 4.2.2.1 IETMP préparé dans deux pays supplémentaires

4.2.3 Gestion et maintenance des stations de traitement des eaux usées, y compris la gestion des aspects environnementaux et sanitaires en ce qui concerne les eaux de baignade et les établissements touristiques

- 4.2.3.1 Formation d'experts dans deux pays, préparation d'un rapport de durabilité
- 4.2.3.2 Préparation de directives techniques sur les profils des plages
- 4.2.3.3 Projets pilotes pour la mise en œuvre de lignes directrices sur les risques pour la santé environnementale dans les établissements touristiques
- 4.2.4 Renforcement des capacités et assistance aux pays pour l'identification et l'utilisation des opportunités concernant des prêts et subventions relatifs à la réduction de la pollution**
 - 4.2.4.1 Identification et utilisation des opportunités concernant des prêts et subventions relatifs à la réduction de la pollution
 - 4.2.4.2 Préparation de scénarios pour les NQE en relation avec les VLE, formation d'experts nationaux sur la modélisation
 - 4.2.4.3 La mise en œuvre des PAN figure parmi les priorités des donateurs principaux et des institutions financières
- 4.2.5 Promouvoir le suivi du respect des obligations et de l'application conformément aux dispositions des principales conventions maritimes internationales**
 - 4.2.5.1 Opérateurs de terminaux engagés dans un programme de sécurité
 - 4.2.5.2 Echange d'informations et d'expériences entre les agents d'application de la loi afin de mieux appliquer l'Annexe I MARPOL
 - 4.2.5.3 Renforcement des connaissances du personnel de surveillance et harmonisation conformément à la Convention MARPOL
 - 4.2.5.4 Surveillance de la délégation de pouvoirs par les États du pavillon
 - 4.2.5.5 Renforcement et harmonisation des connaissances sur la mise en œuvre de la Convention AFSed

Thème V : Production et consommation durables

Prestation 5.1 Examen des facteurs influant sur les écosystèmes : activités économiques, modes de consommation, infrastructure et développement spatial plus durables, transports

Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans :

- Evaluation de 10 destinations touristiques pilotes afin d'estimer l'empreinte économique, sociale et écologique
- Formulation de lignes directrices sur la mobilité durable
- Ratification par les pays de la Convention sur le recyclage écologiquement rationnel des navires
- Administration publique : nombre administrations publiques aidées, dans le cadre d'activités menées, à adopter des politiques de passation de marchés verts et d'écobâtiments
- Secteur privé :
- Nombre d'entreprises soutenues, dans le cadre d'activités menées, à adopter des écolabels, des procédés de production plus propre et la responsabilité sociale de l'entreprise
- Universités :
- Nombre d'Universités soutenues à inscrire la Production et la consommation durables à leur programme d'études
- ONG/société civile :
- Nombre d'associations de consommateur favorisant la consommation de produits verts

Objectifs 2012–2013 :

- 15 activités de renforcement des capacités sur la PCD organisées avec succès pour au moins 450 professionnels ;
- Formation de 100 nouveaux entrepreneurs sur l'entrepreneuriat vert ;
- Conseil et soutien techniques apportés à 100 entrepreneurs verts ;
- Identification et mise en œuvre de 7 projets pilotes pour l'entrepreneuriat durable innovant ;
- Plateforme régionale pour la compétitivité verte et les Antennes GRECO pleinement opérationnelle ;
- Au moins deux PME postulant pour les mécanismes financiers de PP ;
- 1 prix pour l'innovation concernant l'économie verte attribué à une initiative de projet d'entrepreneuriat et diffusé parmi les pays méditerranéens ;

- 2 pays reçoivent un renforcement des capacités sur les marchés publics durables (SPP) afin de développer les Plans d'action nationaux ;
- Au moins 1 pays s'engage à mettre en œuvre le Plan national sur les SPP ;
- Au moins 2 Universités méditerranéennes bénéficient de 2 des 3 cours en PCD politiques environnementales et POP ;
- 2 ONG locales incluent les POP dans leurs programmes de travail et distribution du matériel de sensibilisation à 200 personnes
- Au moins 2 Universités méditerranéennes ont introduit des concepts de PCD et de SPP dans leurs programmes académiques ;
- Signatures de partenariats et de Protocoles d'entente afin de stimuler les projets mis en œuvre conjointement.

5.1.1 Analyse des énergies marines renouvelables

5.1.1.1 Identification et estimation des énergies marines renouvelables exploitables

5.1.2 Économie verte et PCD

- 5.1.2.1 De nouveaux entrepreneurs ont bénéficié d'une formation sur l'entrepreneuriat vert, les entrepreneurs verts ont bénéficié d'un soutien technique pour développer et étendre leurs projets et créer de nouvelles opportunités d'emplois verts, les entrepreneurs ont fait une demande pour des programmes de soutien financier et/technique
- 5.1.2.2 Plateforme régionale pour une compétitivité verte avec une base de données triée par des champs de recherche intelligents par secteurs et outil PCD. Vaste utilisation de la base de données. Sensibilisation et échange de connaissances accrus parmi les parties prenantes méditerranéennes sur les bénéfices engendrés par un passage à la PCD
- 5.1.2.3 Fonctionnement d'un réseau d'Antennes locales pour la compétitivité verte et l'économie verte. Suivi systématique des initiatives de PCD et développement d'études de cas, diffusion d'études de cas sur la PCD
- 5.1.2.4 Prix pour l'innovation concernant l'économie verte attribué à une initiative de projet d'entrepreneuriat et diffusé parmi les pays méditerranéens
- 5.1.2.5 Audits de PC pour favoriser l'adoption de GRECO (compétitivité verte) en tant qu'outil destiné à favoriser le succès sur le marché mondial des sociétés méditerranéennes, identification des projets GRECO, mise en place des audits, PME postulant pour les mécanismes financiers PP

5.1.3 Activités de renforcement des capacités (RC) et projets pilotes sur la PCD

5.1.3.1 Méthodologie, directives et outils pour l'intégration de la PCD dans la méditerranée et activités pertinentes de renforcement des capacités (Switch MED)

5.1.3.2 Connaissance accrue des représentants du secteur public, des entreprises et de la société civile sur la PP, la PCD, les marchés publics verts, green banking, emplois verts, empreinte carbone et hydrique

Secteurs :

- a. secteur alimentaire ;
- b. déchets (déchets marins) ;
- c. logement ;
- d. mobilité ;
- e. tourisme ;
- f. université ;
- g. services de communication (collectivités mondiales) ;

5.1.3.3 Amélioration des conditions environnementales, économiques, sanitaires et sociales des collectivités locales, identification des opportunités de réplcation, réduction des impacts sur l'environnement et des produits chimiques toxiques associés aux domaines visés

5.1.4 Responsabilisation de la société civile, des associations de consommateurs et des ONG sur la PCD et la prévention contre les POP

5.1.4.1 Augmentation de la sensibilisation de la société civile, bonne participation au Prix «Green shots», augmentation du contenu de Consumpediamed ; visites et commentaires dans consumpediamed

5.1.4.2 Formation des jeunes dirigeants de la société civile sur les outils PCD pour la Méditerranée, réaliser un campus régional «Sans produits chimiques» et le reproduire dans un pays

5.1.4.3 Renforcement du rôle des ONG dans la sensibilisation de la population sur les POP ; 2 ONG locales incluent les OPO dans leurs programmes et diffusent le matériel de sensibilisation à 200 personnes

5.1.5 Renforcement des capacités afin de mettre en œuvre des Plans d'action nationaux sur les marchés publics durables au niveau local, régional ou national dans les pays méditerranéens

5.1.5.1 Aider les pays à développer et mettre en œuvre des Plans d'action nationaux sur les SPP, mise en œuvre du plan d'action national sur le moyen et le long terme

5.1.6 Renforcement des capacités afin de mettre en œuvre des marchés publics durables et des campus verts dans les Universités

- 5.1.6.1 Les Universités méditerranéennes développement des plans afin de mettre en œuvre des marchés publics durables, les experts nationaux discutent et décident des plans et de leur mise en œuvre sur le moyen et long terme
- 5.1.6.2 Introduction de concepts PCD dans les programmes académiques (PCD, politiques environnementales et POP) ; programmes de stage activés avec les universités et les écoles de commerce, formation pour les étudiants en Master ou doctorat par des experts d'organisations académiques/ internationales
- 5.1.6.3 Implication renforcée des organisations et réseaux méditerranéens régionaux dans la PCD et gestion d'une chaîne d'approvisionnement, partenariats renforcés et signature de Protocoles d'entente, projets mis à jour conjointement

Thème VI : Changement climatique

Prestation 6.1 La région méditerranéenne est à même de relever les défis du changement climatique grâce à une meilleure compréhension des vulnérabilités et impacts écologiques potentiels

Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans :

- les indicateurs de l'impact du changement climatique spécifiques à la région méditerranéenne sont disponibles
- Au moins deux études sur les impacts du changement climatique et l'élévation du niveau de la mer sont disponibles
- Plusieurs études de vulnérabilité sectorielles et transectorielles

Objectifs 2012–2013 :

- 2 projets pilotes afin de tester la méthodologie d'évaluation des impacts et des réponses CVC (changements et variabilité climatiques) ; méthodologie et outils pour intégrer les CVC dans la GIZC nationale, un projet pilote pour tester la méthodologie et les outils
- Elaboration d'indicateurs de l'impact du changement climatique sur la biodiversité dans les aires spéciales protégées, développement d'un programme d'aide attribué à 3 pays pour aborder les questions de CC et de ses impacts sur les habitats marins naturels et les espèces menacées, 1 Atelier pour la sensibilisation sur les avantages indirects des mesures mises en œuvre pour combattre le changement climatique et les POP
 - Mise en place et mise en service d'une plateforme en ligne de partage d'information multi-pays sur les changements et la variabilité climatiques
 - Elaboration et publication d'une analyse régionale du changement climatique et de la vulnérabilité et sur l'identification des zones vulnérables/hotspots
 - Révision de la TDA pour le bassin méditerranéen en ce qui concerne le changement climatique et la variabilité
- Développement et test de méthodologie et outils pour l'intégration des considérations relatives au changement climatique dans la planification et les pratiques nationales de GIZC

6.1.1 Analyse de l'impact du changement climatique

6.1.1.1 Concernant l'eau de surface. Estimation de la disponibilité des ressources en eau dans les districts hydrographiques méditerranéens en 2025 et 2050

6.1.1.2 Concernant la zone côtière. Développement d'indicateurs pour l'évaluation de l'impact du changement climatique, élaboration de scénarios d'adaptation pour les zones les plus sensibles

- 6.1.1.3 Sensibilisation sur les éventuels effets du changement climatique sur le sort des POP dans l'environnement à travers les ateliers pour les décideurs, les ONG et autres parties prenantes
- 6.1.1.4 Développement et élaboration d'un programme d'aide aux pays afin d'aborder les questions relatives au CC et ses impacts sur les habitats naturels marins et les espèces menacées
- 6.1.1.5 Analyse régionale de l'élévation du niveau de la mer et de l'augmentation des tempêtes, du changement dans les caractéristiques de l'eau et l'acidification marine, en se focalisant sur les deltas et sur l'identification de zones vulnérables/points chauds (2.1.1 Proposition ClimVar) ;
- 6.1.1.6 Evaluation des impacts environnementaux et socio-économiques et des options d'adaptation dans deux sites extrêmement vulnérables et évaluation des options d'intervention (2.1.2 Proposition ClimVar)
- 6.1.1.7 Evaluation régionale des impacts socio-économiques des changements et de la variabilité climatiques et stratégies d'adaptation dans les zones côtières pour différents scénarios (2.1.3 Proposition ClimVar) ;
- 6.1.1.8 Révision de la TDA pour le bassin méditerranéen en considération du changement climatique et de la variabilité (2.1.4 Proposition ClimVar)

6.1.2 Développement de méthodologie et d'outils pour l'intégration de la variabilité et du changement climatique

- 6.1.2.1 Développement d'une méthodologie et d'outils pour l'intégration de la variabilité et du changement climatique. Sensibilisation des décideurs sur la mise en oeuvre de la variabilité climatique et du Protocole GIZC
- 6.1.2.2 Intégration des questions relatives au changement climatique et à la prévention des catastrophes dans les plans et stratégies de GIZC
- 6.1.2.3 Mécanismes interministériels de coordination pour intégrer les questions liées à la variabilité et au changement climatique dans le processus de planification GIZC (3.2.1 proposition ClimVar)

6.1.3 Élaboration d'indicateurs de changement climatique sur la biodiversité dans les aires spéciales protégées

- 6.1.3.1 Élaboration d'une première série d'indicateurs de l'impact du changement climatique dans les aires spéciales protégées en consultation avec les experts concernés.

6.1.4 Suivi du changement climatique

- 6.1.4.1 Consensus régional sur les indicateurs et le partage de données relatives à la variabilité et au changement climatique Plateforme en ligne de partage d'information pour la

variabilité et le changement climatique, mécanismes d'échange pour les connaissances sur les meilleures pratiques pour aborder la variabilité et le changement climatique

6.1.4.2 Meilleure connaissance des émissions actuelles rejetées par les navires dans la mer Méditerranée

Prestation 6.2 Vulnérabilité socio-économique réduite

Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans :

- Disponibilité du rapport sur les coûts du changement climatique dans la région méditerranéenne («Rapport Stern pour la Méditerranée»)
- Préparation de plusieurs lignes directrices sectorielles
- Document cadre que les dimensions marines et côtières intégrées des stratégies nationales d'atténuation et d'adaptation

Objectifs 2012–2013 :

- Cadre d'adaptation au changement climatique finalisé en 2013

6.2.1 Adoption et activités de suivi du cadre régional d'adaptation au cadre du changement climatique (a être complété par les actions en vertu de la proposition de projet sur la variabilité climatique en cours de finalisation pour un financement du FEM)

- 6.2.1.1 Mise en place d'actions clés pour inclure : introduction de mesures d'adaptation dans la planification de l'espace et des ressources en eau dans la zone côtière, cartes de vulnérabilité, programmes de sensibilisation pour les décideurs, les collectivités locales et la population dans son ensemble, et garantir que des systèmes d'alerte rapide sont en place pour prévoir des évènements extrêmes

Prestation 6.3 Evaluer et fournir des informations en vue de réduire les impacts environnementaux néfastes des stratégies et technologies d'atténuation et d'adaptation (par ex. fermes éoliennes, énergie océanique, capture et stockage du carbone)

Indicateurs et objectifs du Plan de travail stratégique sur 5 ans :

- Evaluation de l'intégration du dessalement écologiquement rationnel et de la réutilisation des eaux usées
- Lignes directrices fournies sur les modalités d'évaluation des impacts environnementaux d'au moins 3 technologies
- Rapport sur les risques liés aux activités de séquestration de CO₂

Objectifs 2012–2013 :

- Aide apportée à 4 pays pour la réutilisation des eaux usées
- 2 projets sur les liens entre les effets du changement climatique et la présence de polluants organiques persistants

6.3.1 Aide aux pays pour la gestion appropriée des activités de dessalement et de réutilisation des eaux usées

6.3.1.1 Nouvelles stations de dessalement gérées correctement

6.3.1.2 Réutilisation plus diffuse des eaux usées dans la région

Annexe III
État, en juin 2012, des signatures et ratifications de la Convention sur la protection du
milieu marin et du littoral de la Méditerranée

**État des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses
Protocoles en Juin 2012**

	Convention de Barcelone de 1976 ^{1/}				Protocole « immersions de 1976 » ^{2/}			Protocole « situations critiques de 1976 » ^{3/}		
Parties contractantes	Signature	Ratification	Acceptation des modifications	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Acceptation des modifications	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie		30.05.90/AC	26.07.01	09.07.04	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	29.06.90
Algérie		16.02.81/AC	09.06.04	09.07.04	-	16.03.81/AC	-	-	16.03.81/AC	15.04.81
Bosnie-Herzégovine		22.10.94(SUC)	-	-	-	22.10.94/SUC	-	-	22.10.94/SUC	01.03.92
Chypre	16.02.76	19.11.79	18.07.03	09.07.04	16.02.76	19.11.79	18.07.03	16.02.76	19.11.79	19.12.79
Union européenne	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	09.07.04	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	12.08.81/AP	11.09.81
Croatie		12.06.92(SUC)	03.05.99	09.07.04	-	12.06.92/SUC	03.05.99	-	12.06.92/SUC	08.10.91
Égypte	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	09.07.04	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AC	23.09.78
Espagne	16.02.76	17.12.76	17.02.99	09.07.04	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	12.02.78
France	16.02.76	11.03.78/AP	29.03.01	09.07.04	16.02.76	11.03.78/AP	29.03.01	16.02.76	11.03.78/AP	10.04.78
Grèce	16.02.76	03.01.79	10.03.03	09.07.04	11.02.77	03.01.79	-	16.02.76	03.01.79	02.02.79
Israël	16.02.76	03.03.78	29.09.05	29.10.05	16.02.76	01.03.84	-	16.02.76	03.03.78	02.04.78
Italie	16.02.76	03.02.79	07.09.99	09.07.04	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	05.03.79
Liban	-	08.11.77/AC	*	*	-	08.11.77/AC	-	-	08.11.77/AC	12.02.78
Libye	31.01.77	31.01.79	12.01.09	11.02.09	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	02.03.79
Malte	16.02.76	30.12.77	28.10.99	09.07.04	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	12.02.78
Maroc	16.02.76	15.01.80	07.12.04	06.01.05	16.02.76	15.01.80	05.12.97	16.02.76	15.01.80	15.02.80
Monaco	16.02.76	20.09.77	11.04.97	09.07.04	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	12.02.78
Monténégro	-	19.11.07	19.11.07	19.12.07	-	-	-	-	-	-
Slovénie	-	16.09.93/AC	08.01.03	09.07.04	-	16.09.93/AC	08.01.03	-	16.09.93/AC	15.03.94
Syrie	-	26.12.78/AC	10.10.03	09.07.04	-	26.12.78/AC	11.04.08	-	26.12.78/AC	25.01.79
Tunisie	25.05.76	30.07.77	01.06.98	09.07.04	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	12.02.78
Turquie	16.02.76	06.04.81	18.09.02	09.07.04	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	06.05.81

AC = Adhésion

AP = Approbation

SUC = succession

* Dans l'attente de la notification de l'Etat dépositaire

	Nouveau Protocole "prévention et situations critiques" ^{4/}			Protocole « tellurique » de 1980 ^{5/}				Protocole « aires spécialement protégées » de 1982 ^{6/}		
Parties contractantes	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Acceptation des modifications	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie	-	-	-	-	30.05.90/AC	26.07.01	11.05.08	-	30.05.90/AC	29.06.90
Algérie	25.01.02			-	02.05.83/AC	-	-	-	16.05.85/AC	23.03.86
Bosnie-Herzégovine				-	22.10.94/SUC	-	-	-	22.10.94/SUC	01.03.92
Chypre	25.01.02	19.12.07	18.01.08	17.05.80	28.06.88	18.07.03	11.05.08	-	28.06.88/AC	28.07.88
Union européenne	25.01.02	26.05.04	25.06.04	17.05.80	07.10.83/AP	12.11.99	11.05.08	30.03.83	30.06.84/AP	23.03.86
Croatie	25.01.02	01.10.03	17.03.04	-	12.06.92/SUC	11.10.06	11.05.08	-	12.06.92/SUC	08.10.91
Égypte				-	18.05.83/AC	-	-	16.02.83	08.07.83	23.03.86
Espagne	25.01.02	10.07.07	09.08.07	17.05.80	06.06.84	17.02.99	11.05.08	03.04.82	22.12.87	21.01.88
France	25.01.02	02.07.03	17.03.04	17.05.80	13.07.82/AP	29.03.01(AP)	11.05.08	03.04.82	02.09.86/AP	02.10.86
Grèce	25.01.02	27.11.06	27.12.06	17.05.80	26.01.87	10.03.03	11.05.08	03.04.82	26.01.87	25.02.87
Israël	22.01.03	-	-	17.05.80	21.02.91	19.06.09	19.07.09	03.04.82	28.10.87	27.11.87
Italie	25.01.02	-	-	17.05.80	04.07.85	07.09.99	11.05.08	03.04.82	04.07.85	23.03.86
Liban				17.05.80	27.12.94	-	-	-	27.12.94/AC	26.01.95
Libye	25.01.02	-	-	17.05.80	06.06.89/AP	-	-	-	06.06.89/AC	06.07.89
Malte	25.01.02	18.02.03	17.03.04	17.05.80	02.03.89	28.10.99	11.05.08	03.04.82	11.01.88	10.02.88
Maroc	25.01.02	26.04.11	26.05.11	17.05.80	09.02.87	02.10.96	11.05.08	02.04.83	22.06.90	22.07.90
Monaco	25.01.02	03.04.02	17.03.04	17.05.80	12.01.83	26.11.96	11.05.08	03.04.82	29.05.89	28.06.89
Monténégro	-	19.11.07	19.12.07	-	19.11.07(AC)	19.11.07	11.05.08	-	-	-
Slovénie	25.01.02	16.02.04	17.03.04	-	16.09.93/AC	08.01.03	11.05.08	-	16.09.93/AC	15.03.94
Syrie	25.01.02	11.04.08	11.05.08	-	01.12.93/AC	11.04.08	11.05.08	-	11.09.92/AC	11.10.92
Tunisie	25.01.02	-	-	17.05.80	29.10.81	01.06.98	11.05.08	03.04.82	26.05.83	23.03.86
Turquie	-	03.06.03	17.03.04	-	21.02.83/AC	18.09.02	11.05.08	-	06.11.86/AC	06.12.86

AC = Adhésion

AP = Approbation

SUC = succession

	Protocole « ASP et diversité biologique » de 1995 ^{7/}			Protocole « offshore » de 1994 ^{8/}			Protocole "déchets dangereux" ^{9/}		
Parties contractantes	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie	10.06.95	26.07.01	25.08.01	-	26.07.01	24.03.11	-	26.07.01	18.01.08
Algérie	10.06.95	14.03.07	13.04.07	-	-	-	01.10.96	-	-
Bosnie-Herzégovine									
Chypre	10.06.95	18.07.03	17.08.03	14.10.94	16.05.06	24.03.11	-	-	-
Union européenne	10.06.95	12.11.99	12.12.99	-	-	-	-	-	-
Croatie	10.06.95	12.04.02	12.05.02	14.10.94	-	-	-	-	-
Égypte	10.06.95	11.02.00	12.03.00	-	-	-	01.10.96	-	-
Espagne	10.06.95	23.12.98	12.12.99	14.10.94	-	-	01.10.96	-	-
France	10.06.95	16.04.01	16.05.01	-	-	-	-	-	-
Grèce	10.06.95	-	-	14.10.94	-	-	01.10.96	-	-
Israël	10.06.95	-	-	14.10.94	-	-	-	-	-
Italie	10.06.95	07.09.99	12.12.99	14.10.94	-	-	01.10.96	-	-
Liban	-	22.04.09	22.05.09	-	-	-	-	-	-
Libye	-	-	-	-	16.06.05	24.03.11	01.10.96	-	-
Malte	10.06.95	28.10.99	12.12.99	14.10.94	-	-	01.10.96	28.10.99	18.01.08
Maroc	10.06.95	24.04.09	25.05.09	-	01.07.99	24.03.11	20.03.97	01.07.99	18.01.08
Monaco	10.06.95	03.06.97	12.12.99	14.10.94	-	-	01.10.96	-	-
Monténégro	-	19.11.07	19.12.07	-	-	-	-	19.11.07	18.01.08
Slovénie	-	08.01.03	07.02.03	10.10.95	-	-	-	-	-
Syrie	-	10.10.03	09.11.03	20.09.95	22.02.11	24.03.11	-	22.02.2011	-
Tunisie	10.06.95	01.06.98	12.12.99	14.10.94	01.06.98	24.03.11	01.10.96	01.06.98	18.01.08
Turquie	-	18.09.02	18.10.02	-	-	-	01.10.96	03.04.04	18.01.08

AC = Adhésion

AP = Approbation

SUC = succession

* Les Annexes II (Liste des espèces en danger ou menacées) et III (Liste d'espèces dont l'exploitation est régulée) du Protocole ASP & Biodiversité ont été adoptées en 1996 et amendés par la Décision IG.19/12 « Amendements de la liste des Annexes II et III du Protocole concernant les aires spéciales protégées et la diversité biologique dans la Méditerranée » de la 16^e Réunion des Parties contractantes, Marrakech, Maroc, 2009. Les amendements sont entrés en vigueur le 13 février 2011.

	Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (Protocole GIZC) de 2008^{/10}		
Parties contractantes	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie		04.05.2010/AD	24.03.11
Algérie	21.01.08	-	-
Bosnie-Herzégovine			
Chypre			
Union européenne	16.01.2009-	29.09.10/AP	24.03.11
Croatie	21.01.08	-	-
Egypte			
Espagne	21.01.08	22.06.10/R	24.03.11
France	21.01.08	29.10.09/AP	24.03.11
Grèce	21.01.08	-	-
Israël	21.01.08	-	-
Italie	21.01.08	-	-
Liban	-	-	-
Libye	-	-	-
Malte	21.01.08	-	-
Maroc	21.01.08	-	-
Monaco	21.01.08	-	-
Monténégro	21.01.08	09.01.12/R	24.03.11*
Slovénie	21.01.08	01.12.09/R	24.03.11
Syrie	21.01.08	22.02.2011	24.03.11
Tunisie	21.01.08	-	-
Turquie	-	-	-

AP = Approbation R = Ratification Adhésion = AD

ÉTAT DES ENTRÉES EN VIGUEUR

Instruments juridiques	Lieu et date de l'adoption	Date de l'entrée en vigueur	Lieu et date de l'adoption des modifications, s'il y a lieu	Entrée en vigueur des modifications
Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, <i>telle que modifiée en :</i> Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone)	16 février 1976, Barcelone	12 février 1978	—	—
	—	—	10 juin 1995, Barcelone	9 Juillet 2004
Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole "immersions"), <i>tel que modifié en :</i> Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, ou d'incinération en mer (Protocole "immersions")	16 février 1976, Barcelone	12 février 1978	—	—
	—	—	10 juin 1995, Barcelone	Pas encore en vigueur
Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (Protocole "situations critiques")	16 février 1976, Barcelone	12 février 1978	—	—
Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "prévention et situations critiques")*	25 janvier 2002, Malte	17 mars 2004	—	—

* Aux termes du paragraphe 2 de l'article 25 du Protocole, le Protocole, à partir de la date de son entrée en vigueur (17 mars 2004), remplace le Protocole "situations critiques" (de 1976) dans les rapports entre les Parties aux deux instruments.

Instruments juridiques	Lieu et date de l'adoption	Date de l'entrée en vigueur	Lieu et date de l'adoption des modifications, s'il y a lieu	Entrée en vigueur des modifications
Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique, <i>tel que modifié en :</i> Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre 1. (Protocole "tellurique")	17 mai 1980, Athènes	17 juin 1983		
			7 mars 1996, Syracuse	11 mai 2008
Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée (Protocole ASP)	3 avril 1982, Genève		Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP & biodiversité)**	10 juin 1995, Barcelone	12 décembre 1999	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole « offshore »)	14 octobre 1994, Madrid	24 mars 2011	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole « déchets dangereux »)	1 ^{er} octobre 1996, Izmir	18 janvier 2008	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée (Protocole GIZC)	21 janvier 2008, Madrid	24 mars 2011	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

** Aux termes du paragraphe 2 de l'article 32, ce Protocole, à compter de la date de son entrée en vigueur (12 décembre 1999), remplace le Protocole ASP (de 1982) dans les rapports entre les Parties aux deux instruments.